



## Plan de formation

relatif à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale

# d'agente en production chimique et pharmaceutique AFP / agent en production chimique et pharmaceutique AFP

du

27.04.2018

Numéro de la profession 37006

## Table des matières

<b>1. Introduction</b>	<b>4</b>
<b>2. Bases de la pédagogie professionnelle</b>	<b>4</b>
2.1 Introduction à l'orientation vers les compétences opérationnelles	4
2.2 Tableau récapitulatif des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle	6
2.3 Niveaux taxonomiques pour les objectifs évaluateurs (selon Bloom)	7
2.4 Collaboration entre les lieux de formation	8
<b>3. Profil de qualification</b>	<b>9</b>
3.1 Profil de la profession	9
3.2 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles	11
3.3 Niveau d'exigences de la profession	11
<b>4. Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation</b>	<b>12</b>
a. Domaine de compétences opérationnelles Préparation et transformation des matières premières	12
b. Domaine de compétences opérationnelles Préparation et remise en état des zones de travail, des agents énergétiques, des appareils et des installations	16
c. Domaine de compétences opérationnelles Exécution des procédés de fabrication	19
d. Domaine de compétences opérationnelles Nettoyage des installations, des appareils et des zones de travail	24
<b>Élaboration</b>	<b>27</b>
<b>Annexe 1: Liste des instruments servant à garantir et à mettre en œuvre la formation professionnelle initiale et à en promouvoir la qualité</b>	<b>28</b>
<b>Annexe 2: Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé</b>	<b>29</b>
<b>Glossaire</b>	<b>38</b>
<b>Explications complémentaires concernant les compétences opérationnelles</b>	<b>42</b>

## Liste des abréviations

<b>LFP</b>	<b>Loi fédérale sur la formation professionnelle, 2004</b>
<b>OFPr</b>	<b>Ordonnance sur la formation professionnelle, 2004</b>
<b>Orfo</b>	<b>Ordonnance sur la formation professionnelle initiale (ordonnance sur la formation)</b>
<b>AFP</b>	<b>Attestation fédérale de formation professionnelle</b>
<b>Ortra</b>	<b>Organisation du monde du travail (association professionnelle)</b>
<b>SEFRI</b>	<b>Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation</b>
<b>SECO</b>	<b>Secrétariat d'Etat à l'économie</b>
<b>Suva</b>	<b>Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents</b>
<b>CI</b>	<b>Cours interentreprises</b>

## **1. Introduction**

En tant qu'instrument servant à promouvoir la qualité<sup>1</sup> de la formation professionnelle initiale d'agente en production chimique et pharmaceutique AFP / agent en production chimique et pharmaceutique AFP sanctionnée par une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP), le plan de formation décrit les compétences opérationnelles que les personnes doivent avoir acquises à la fin de leur formation. Dans le même temps, il sert de base aux responsables de la formation professionnelle dans les entreprises formatrices, les écoles professionnelles et les cours interentreprises pour la planification et l'organisation de la formation.

Le plan de formation est aussi un guide auquel les personnes en formation peuvent se reporter.

## **2. Bases de la pédagogie professionnelle**

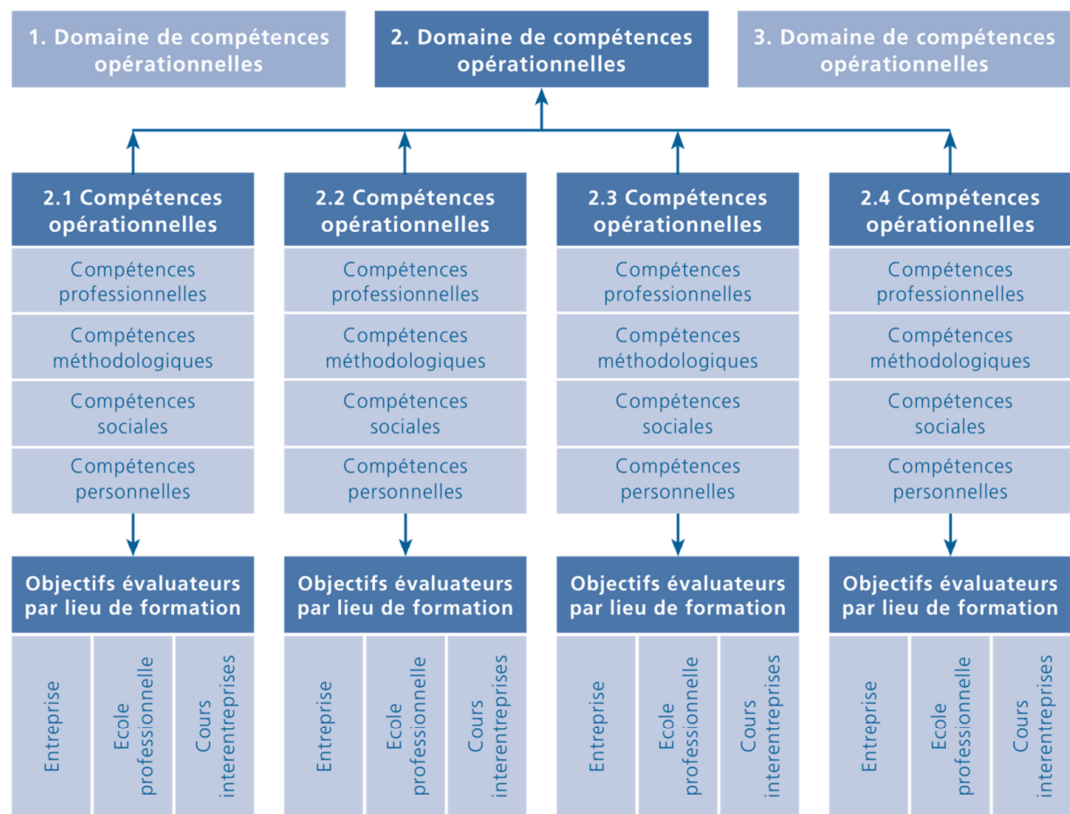
### **2.1. Introduction à l'orientation vers les compétences opérationnelles**

Le présent plan de formation constitue la base en matière de pédagogie professionnelle pour la formation professionnelle initiale d'agente en production chimique et pharmaceutique AFP / agent en production chimique et pharmaceutique AFP. La formation professionnelle initiale a pour but l'acquisition de compétences permettant de gérer des situations professionnelles courantes. Pour ce faire, les personnes en formation développent les compétences opérationnelles décrites dans ce plan de formation tout au long de leur apprentissage. Ces compétences ont valeur d'exigences minimales pour la formation. Elles délimitent ce qui peut être évalué lors des procédures de qualification. Le plan de formation précise les compétences opérationnelles à acquérir. Ces compétences sont présentées sous la forme de domaines de compétences opérationnelles, de compétences opérationnelles et d'objectifs évaluateurs.

---

<sup>1</sup> voir art. 12, al. 1, let. c, de l'ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (OFPr) et l'art. 9 de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'agente en production chimique et pharmaceutique AFP / agent en production chimique et pharmaceutique AFP

*Représentation schématique des domaines de compétences opérationnelles, des compétences opérationnelles et des objectifs évaluateurs par lieu de formation*



La profession d'agente en production chimique et pharmaceutique AFP / agent en production chimique et pharmaceutique AFP comprend **4 domaines de compétences opérationnelles**. Ces domaines définissent et justifient les champs d'action de la profession tout en les délimitant les uns par rapport aux autres.

Exemple: préparation et remise en état des zones de travail, des agents énergétiques, des appareils et des installations

Chaque domaine de compétences opérationnelles comprend un nombre défini de **compétences opérationnelles**. Le domaine de compétences b Préparation et remise en état des zones de travail, des agents énergétiques, des appareils et des installations regroupe par exemple trois compétences opérationnelles. Ces dernières correspondent à des situations professionnelles courantes. Elles décrivent le comportement que les personnes en formation doivent adopter lorsqu'elles se trouvent dans ces situations.

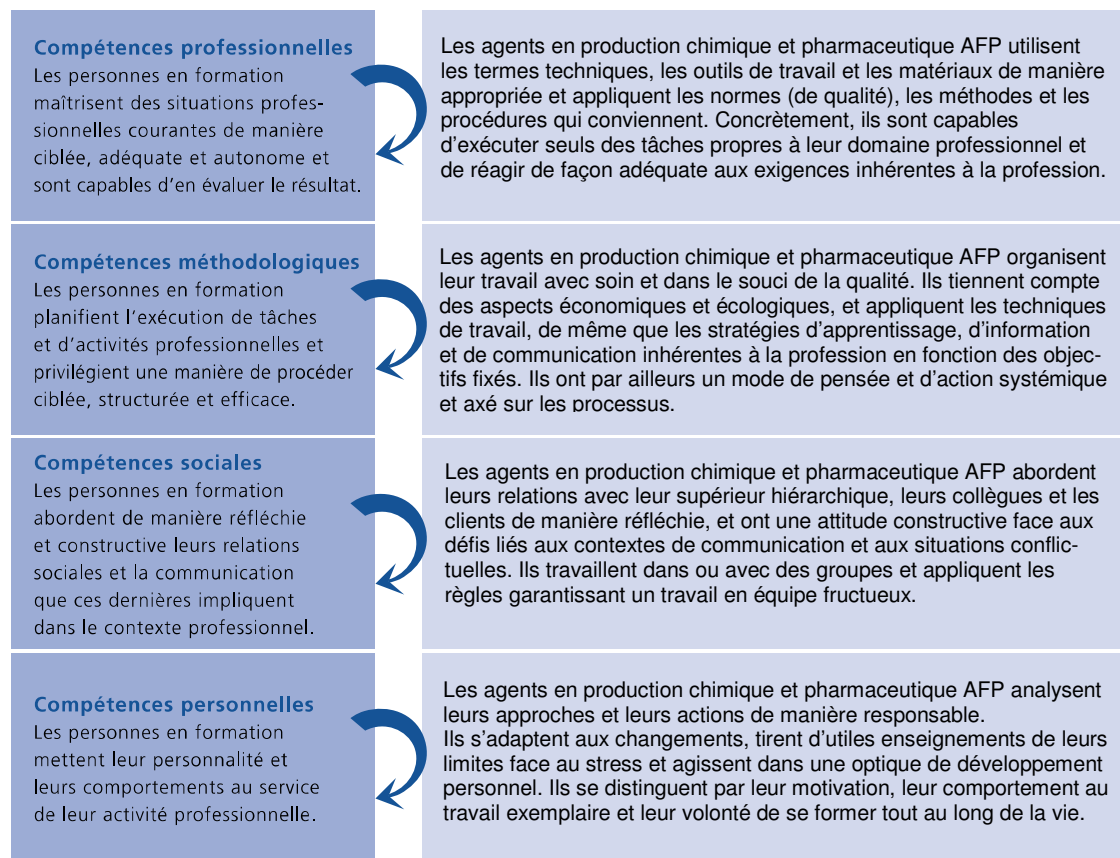
Chaque compétence opérationnelle recouvre quatre dimensions: les compétences professionnelles, les compétences méthodologiques, les compétences personnelles et les compétences sociales (voir chap. 2.2).

Les compétences opérationnelles sont traduites en objectifs évaluateurs par lieu de formation, garantissant ainsi la contribution de l'entreprise formatrice, de l'école professionnelle et des cours interentreprises à l'acquisition des différentes compétences opérationnelles. Ces objectifs sont reliés entre eux de manière cohérente afin d'instaurer une collaboration effective entre les lieux de formation (voir chap. 2.4).

## 2.2. Tableau récapitulatif des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle

Les compétences opérationnelles comprennent des compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles. Pour que les agents en production chimique et pharmaceutique AFP aient d'excellents débouchés sur le marché du travail, il faut qu'ils acquièrent l'ensemble de ces compétences tout au long de leur formation professionnelle initiale sur les trois lieux de formation, c'est-à-dire aussi bien au sein de l'entreprise formatrice qu'à l'école professionnelle ou dans le cadre des cours interentreprises. Le tableau ci-après présente le contenu des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle et les interactions entre ces quatre dimensions.

### Compétence opérationnelle



### 2.3. Niveaux taxonomiques pour les objectifs évaluateurs (selon Bloom)

Chaque objectif évaluateur est évalué à l'aune d'un niveau taxonomique (6 niveaux de complexité: C1 à C6). Ces niveaux traduisent la complexité des objectifs évaluateurs. Ils sont définis comme suit:

Niveau	Opération	Description
C1	Savoir	Les agents en production chimique et pharmaceutique AFP restituent des informations mémorisées et s'y réfèrent dans des situations similaires. Exemple: ils restituent les utilisations possibles d'appareils de mesure pour l'évaluation de paramètres du procédé. (c3.1 École)
C 2	Comprendre	Les agents en production chimique et pharmaceutique AFP expliquent ou décrivent les informations mémorisées avec leurs propres mots. Exemple: ils expliquent la signification du stockage. (a2.4 École)
C 3	Appliquer	Les agents en production chimique et pharmaceutique AFP mettent en pratique les technologies/aptitudes acquises dans des situations nouvelles. Exemple: ils exécutent des opérations unitaires effectuées dans l'entreprise selon les directives de l'entreprise. (c2.1 Entreprise)
C 4	Analyser	Les agents en production chimique et pharmaceutique AFP analysent une situation complexe: ils la décomposent en éléments distincts, relèvent les rapports entre ces éléments et identifient les caractéristiques structurelles. Exemple: ils contrôlent la disponibilité des matières premières nécessaires dans le stock interne de l'entreprise.(a1.1 Entreprise)
C 5	Synthétiser	Le plan de formation des agents en production chimique et pharmaceutique AFP ne comprend aucun objectif évaluateur du niveau taxonomique C 5.
C 6	Évaluer	Le plan de formation des agents en production chimique et pharmaceutique AFP ne comprend aucun objectif évaluateur du niveau taxonomique C 6.

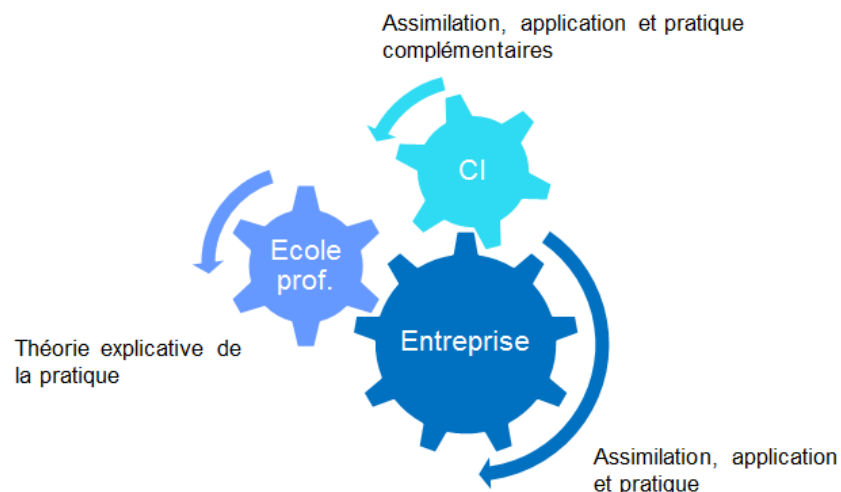
## 2.4. Collaboration entre les lieux de formation

La coordination et la coopération entre les lieux de formation (concernant les contenus, les méthodes de travail, la planification, les usages de la profession) sont deux gages de réussite essentiels pour la formation professionnelle initiale. Les personnes en formation ont besoin d'être soutenues pendant toute la durée de leur apprentissage afin de parvenir à faire le lien entre la théorie et la pratique. D'où l'importance de la collaboration entre les lieux de formation et de la responsabilité qui incombe aux trois lieux de formation dans la transmission des compétences opérationnelles. Chaque lieu de formation participe à cette tâche commune en tenant compte de la contribution des autres lieux de formation. Ce principe de collaboration permet à chaque lieu de formation de faire en permanence le point sur sa propre contribution et de l'optimiser en conséquence. C'est là un moyen d'améliorer la qualité de la formation professionnelle initiale.

Le rôle de chaque lieu de formation peut être résumé comme suit:

- **Entreprise formatrice:** dans le système dual, la formation à la pratique professionnelle a lieu dans l'entreprise formatrice, au sein d'un réseau d'entreprises formatrices, dans une école de métiers ou de commerce, ou dans toute autre institution reconnue compétente en la matière et permettant aux personnes en formation d'acquérir les aptitudes pratiques liées à la profession choisie.
- **École professionnelle:** elle dispense la formation scolaire, qui comprend l'enseignement des connaissances professionnelles, de la culture générale et de l'éducation physique.
- **Cours interentreprises:** ils visent l'acquisition d'aptitudes de base et complètent la formation à la pratique professionnelle et la formation scolaire lorsque cela s'avère nécessaire dans la profession choisie.

Les interactions entre les lieux de formation peuvent être représentées comme suit:



La mise en place d'une coopération réussie entre les lieux de formation repose sur les instruments servant à promouvoir la qualité de la formation professionnelle initiale (voir annexe).



### **3. Profil de qualification**

Le profil de qualification décrit le profil professionnel ainsi que les compétences opérationnelles à acquérir et le niveau d'exigences de la profession. Il indique les qualifications que les agents en production chimique et pharmaceutique AFP doivent posséder pour pouvoir exercer la profession de manière compétente et conformément au niveau requis.

En plus de décrire les compétences opérationnelles, le profil de qualification sert de base pour l'élaboration de la procédure de qualification. Il permet en outre la classification du diplôme de la formation professionnelle correspondant dans le cadre national des certifications de la Suisse (CNC formation professionnelle) et à l'élaboration du supplément au diplôme.

#### **3.1.Profil de la profession**

##### **Domaines d'activité**

Les agents en production chimique et pharmaceutique AFP élaborent des produits chimiques, biotechnologiques et pharmaceutiques dans des installations de production. Les différents produits intermédiaires, finaux / substances actives et produits d'application résultent de diverses opérations unitaires successives. Il peut aussi s'agir de produits d'usage quotidien tels que produits de lavage et de nettoyage, cosmétiques, médicaments, produits phytosanitaires et beaucoup d'autres. Les agents en production chimique et pharmaceutique AFP travaillent dans des entreprises de production de l'industrie chimique, biotechnologique, agrochimique, pharmaceutique, cosmétique ou d'autres industries de production. Ils gèrent les matières premières, les transportent et les stockent dans l'entreprise. Ils utilisent des agents et des agents énergétiques, transforment des matières premières et les prélèvent en respectant les prescriptions de l'entreprise. Ils exécutent pratiquement des opérations unitaires technologiques comme chauffer / refroidir, mélanger / remuer, filtrer, distiller, sécher, pulvériser et emballer selon les prescriptions de l'entreprise, prennent des échantillons et saisissent les paramètres du procédé. Le nettoyage et l'entretien simple des installations, des petites pièces et des zones de travail font partie de leur domaine de compétence.

##### **Principales compétences opérationnelles**

Les objectifs de la formation des agents en production chimique et pharmaceutique AFP sont répartis dans les quatre domaines de compétence opérationnelle ci-dessous.

- a. Préparation et transformation des matières premières
- b. Préparation et remise en état des zones de travail, des agents énergétiques, des appareils et des installations
- c. Exécution des procédés de fabrication
- d. Nettoyage des installations, des appareils et des zones de travail

Les agents en production chimique et pharmaceutique AFP tiennent compte des exigences élevées en matière de sécurité au travail et de protection de l'environnement, de la santé et du produit dans leur environnement professionnel.

Les professionnels font preuve d'habileté pratique et agissent avec fiabilité, exactitude, honnêteté, sens des responsabilités et confidentialité.

## **Exercice de la profession**

Les agents en production chimique et pharmaceutique AFP travaillent soit dans des entreprises chimiques ou pharmaceutiques tournées vers les marchés internationaux, soit dans des petites ou moyennes entreprises pour la plupart spécialisées.

L'environnement professionnel dans les entreprises est caractérisé par des prescriptions de régulation et d'entreprise volumineuses, ainsi que par un sens de la qualité très marqué. Le respect de ces directives est impératif pour garantir un déroulement de la production sécurisé, ménageant les ressources et économique. Afin d'optimiser au mieux l'exploitation des installations, la production est la plupart du temps assurée vingt-quatre heures sur vingt-quatre et le travail est donc souvent organisé par roulement. Les professionnels se voient attribuer un domaine professionnel défini et limité et travaillent très souvent en équipe. La capacité de travailler en équipe et les compétences de communication à l'écrit et à l'oral sont donc indispensables.

## **Importance de la profession pour la société, l'économie, la nature et la culture**

En Suisse, l'industrie chimique et pharmaceutique fortement portée sur l'exportation tient une place importante dans l'économie. Ses produits et ses activités contribuent de façon décisive à la vie de l'homme moderne. Elle satisfait aux besoins dans les domaines de la santé (médicaments, diagnostic), de l'alimentation (engrais, produits de traitement des plantes, additifs), des vêtements (colorants, fibres) et beaucoup d'autres. Les agents en production chimique et pharmaceutique AFP apportent une contribution importante à une production sûre, durable et de qualité élevée en Suisse.

Les entreprises de l'industrie chimique et pharmaceutique sont continuellement confrontées au changement structurel: l'orientation globale de l'entreprise mène à une internationalisation des flux de production et d'information. Afin de pouvoir continuer d'exister sur le marché dans l'avenir, la production est constamment optimisée. L'efficacité des procédés, la qualité des produits et la préservation des ressources sont continuellement améliorées au moyen de nouvelles procédures et technologies. Pour cette raison, l'environnement de travail des agents en production chimique et pharmaceutique AFP restera intéressant et passionnant à l'avenir.

## **Culture générale**

La culture générale comporte des compétences fondamentales pour s'orienter dans le contexte de vie individuel et au sein de la société ainsi que pour la gestion des défis privés et professionnels. Dans le cadre de l'enseignement de la culture générale, les agents en production chimique et pharmaceutique AFP élargissent leurs compétences communicatives et méthodologiques indispensables pour exercer leur profession. Ils sont en mesure d'évaluer leur environnement professionnel et la contribution sociale de la branche chimique et pharmaceutique et de caractériser le champ de tension économique et écologique. Penser et agir de façon durable aussi bien en privé que dans l'environnement professionnel doit être encouragé par l'enseignement de la culture générale.

### 3.2. Vue d'ensemble des compétences opérationnelles

↓ Domaines de compétences opérationnelles		Compétences opérationnelles →						
a	Préparation et transformation des matières premières	a1: Identifier et échantillonner les matières premières pour le procédé de fabrication	a2: Transporter et stocker les matières premières dans l'entreprise	a3: Retirer les matières premières des récipients et des contenants et les préparer	a4: Recycler ou éliminer les matières résiduelles ou les déchets produits au cours du procédé			
b	Préparation et remise en état des zones de travail, des agents énergétiques, des appareils et des installations	b1: Préparer et mettre en place les zones de travail, les appareils et les installations pour le procédé de fabrication	b2: Préparer et installer les agents énergétiques pour les procédés de fabrication	b3: Entretenir les zones de travail, les appareils et les installations, et vérifier leur fonctionnalité				
c	Exécution des procédés de fabrication	c1: Introduire les matières premières dans les appareils et les installations	c2: Transformer les matières premières dans les appareils et les installations	c3: Saisir et documenter les paramètres du procédé pendant la transformation	c4: Prélever un échantillon provenant du procédé de fabrication en cours et poursuivre le traitement	c5: A la fin du procédé, prélever les matières premières dans les appareils et les installations		
d	Nettoyage des installations, des appareils et des zones de travail	d1: Nettoyer les appareils, les installations et les petites pièces	d2: Nettoyer les locaux et les espaces de travail	d3: Vérifier la fonctionnalité des installations, des petites pièces et des zones de travail après le nettoyage				

### 3.3. Niveau d'exigences de la profession

Le niveau d'exigence de la profession est défini de manière détaillée dans le plan de formation, à l'aide des objectifs évaluateurs déterminés à partir des compétences opérationnelles pour les trois lieux de formation. Outre les compétences opérationnelles, la formation professionnelle initiale englobe également l'enseignement de la culture générale conformément à l'ordonnance du SEFRI du 27 avril 2006 concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale (RS 412.101.241).

## 4. Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation

Ce chapitre décrit les compétences opérationnelles, regroupées en domaines de compétences opérationnelles, et les objectifs évaluateurs par lieu de formation. Les instruments servant à promouvoir la qualité, qui sont répertoriés dans l'annexe 1, viennent soutenir la mise en œuvre de la formation professionnelle initiale et encourager la coopération entre les trois lieux de formation.

### Domaine de compétences opérationnelles a: Préparation et transformation des matières premières

L'utilisation correcte des matières premières constitue la base de la fabrication de substances actives et de produits de qualité élevée. Les agents en production chimique et pharmaceutique AFP identifient les matières premières, effectuent le transport dans l'entreprise et stockent les matières premières selon les directives. Lors du prélèvement et du traitement des déchets provenant de matières premières, ils veillent à leur sécurité personnelle ainsi qu'à une méthode de travail ménageant les ressources et l'énergie.

#### Compétence opérationnelle a1: Identifier et échantillonner les matières premières pour le procédé de fabrication

Les agents en production chimique et pharmaceutique AFP identifient les matières premières indispensables au procédé de fabrication. Ils manipulent les matières avec soin et ménagent les ressources. Ils appliquent de façon conséquente les directives de l'entreprise (instructions de travail et prescriptions de l'entreprise) pour l'échantillonnage et la vérification des matières premières.

Nu-méro	Objectifs évaluateurs entreprise	NT	Nu-méro	Objectifs évaluateurs école	NT	Nu-méro	Objectifs évaluateurs cours inter-entreprises	NT
a1.1	Ils s'assurent de la disponibilité des matières premières nécessaires dans le stock interne de l'entreprise.	C4	a1.1	Ils expliquent les propriétés des matières premières à partir des principes chimiques et physiques.	C2	a1.1	Ils préparent les matières premières dans le stock.	C3
a1.2	Ils identifient les matières premières selon les directives de l'entreprise.	C2	a1.2	Ils décrivent les dangers liés à la manipulation des matières premières.	C2	a1.2	Ils identifient différentes matières premières selon les directives.	C2
a1.3	Ils échantillonnent les matières premières entrantes et sortantes.	C3	a1.3	Ils décrivent les mesures à prendre pour minimiser les dangers liés aux matières premières.	C2	a1.3	Ils échantillonnent différentes matières premières entrantes et sortantes.	C3
a1.4	Ils étiquettent les récipients à échantillons selon les directives de l'entreprise.	C3	a1.4	Ils expliquent l'étiquetage des dangers des matières premières en vigueur.	C2	a.1.4	Ils étiquettent différents récipients à échantillons selon les directives.	C3
a1.5	Ils appliquent les dispositifs de sécurité prescrits dans tous leurs travaux et utilisent leur équipement de protection individuelle.	C3	a1.5	Ils expliquent les conséquences de la contamination par des matières premières sur les personnes et l'environnement.	C2	a1.5	Ils appliquent les dispositifs de sécurité prescrits dans tous leurs travaux au CI, et utilisent leur équipement de protection individuelle.	C3

Nu-méro	Objectifs évaluateurs entreprise	NT	Nu-méro	Objectifs évaluateurs école	NT	Nu-méro	Objectifs évaluateurs cours interentreprises	NT
a1.6	Ils manipulent les dispositifs de prélèvement des matières premières selon les directives de l'entreprise.	C3	a1.6	Ils décrivent les appareils pour le prélèvement de matières premières.	C2	a1.6	Ils manipulent différents dispositifs de prélèvement des matières premières selon les directives.	C3
a1.7	Ils exécutent les travaux de manière sûre, avec soin et en ménageant les ressources.	C3				a1.7	Ils exécutent différentes travaux de manière sûre, avec soin et en ménageant les ressources.	C3

### Compétence opérationnelle a2: transporter et stocker les matières premières dans l'entreprise

Les agents en production chimique et pharmaceutique AFP transportent et stockent de façon appropriée les matières premières utilisées dans l'entreprise. Lorsqu'ils le font, ils tiennent compte des dangers pour leur propre personne ainsi que pour les autres collaborateurs. Ils utilisent les moyens de transports de l'entreprise selon les directives de l'entreprise (instructions de travail / prescriptions de l'entreprise).

Nu-méro	Objectifs évaluateurs entreprise	NT	Nu-méro	Objectifs évaluateurs école	NT	Nu-méro	Objectifs évaluateurs cours interentreprises	NT
a2.1	Ils chargent des palettes avec des récipients non emballés, et les préparent pour le transport dans l'entreprise.	C3	a2.1	Ils expliquent les principes physiques en rapport avec le transport dans l'entreprise.	C2	a2.1	Ils chargent des palettes avec différents récipients et les préparent pour le transport.	C3
a2.2	Ils communiquent le poids brut, net et de la tare des matières premières préparées avec des balances prévues à cet effet.	C3	a2.2	Ils exécutent des calculs simples en rapport avec les procédés.	C3	a2.2	Ils communiquent le poids brut, net et de la tare de différentes matières premières.	C3
a2.3	Ils utilisent les moyens de transport de l'entreprise.	C3	a2.3	Ils décrivent les principales directives de sécurité concernant le transport de matières premières dans l'entreprise.	C2	a2.3	Ils utilisent différents moyens de transport.	C3
a2.4	Ils préparent les matières premières pour le stockage.	C3	a2.4	Ils expliquent l'importance du stockage écologique et économique.	C2	a2.4	Ils préparent différentes matières premières pour le stockage.	C3
a2.5	Ils stockent et transportent les matières premières selon les directives de l'entreprise.	C3	a2.5	Ils décrivent les dispositifs de sécurité appliqués lors du stockage.	C2	a2.5	Ils stockent et transportent différentes matières premières selon les directives.	C3

**Compétence opérationnelle a3: retirer les matières premières des récipients et des contenants et les préparer**

Les agents en production chimique et pharmaceutique AFP prélèvent les matières premières de manière appropriée et les préparent pour le procédé. Lors de la manipulation, ils appliquent les prescriptions de l'entreprise de façon conséquente et veillent à travailler avec précision et en ménageant les ressources.

Nu-méro	Objectifs évaluateurs entreprise	NT	Nu-méro	Objectifs évaluateurs école	NT	Nu-méro	Objectifs évaluateurs cours interentreprises	NT
a3.1	Ils répartissent les matières premières des récipients et contenants, et les préparent selon les directives de l'entreprise pour la production.	C3				a3.1	Ils répartissent différentes matières premières provenant des récipients et des contenants et les préparent pour la production selon les directives.	C3
a3.2	Ils appliquent les mesures de sécurité lors du prélèvement de matières premières selon les directives de l'entreprise.	C3				a3.2	Ils appliquent différentes mesures de sécurité lors du prélèvement de différentes matières premières.	C3

**Compétence opérationnelle a4: recycler ou éliminer les matières résiduelles et les déchets produits au cours du procédé**

Les agents en production chimique et pharmaceutique AFP éliminent les matières résiduelles et les déchets de manière appropriée et sûre. Ils travaillent selon les directives de l'entreprise en matière de protection de l'environnement et agissent de manière responsable.

Nu-méro	Objectifs évaluateurs entreprise	NT	Nu-méro	Objectifs évaluateurs école	NT	Nu-méro	Objectifs évaluateurs cours inter-entreprises	NT
a4.1	Ils transportent les matières résiduelles vers leur lieu d'élimination selon les directives de l'entreprise.	C3	a4.1	Ils décrivent des méthodes d'élimination des déchets pour des matières premières solides, liquides et gazeuses et leurs impacts sur l'environnement.	C2	a4.1	Ils transportent les matières résiduelles vers leur lieu d'élimination selon les directives de l'entreprise.	C3
a4.2	Ils expliquent les mesures mises en œuvre dans l'entreprise pour éviter les déchets et le rebut, et les exécutent.	C2						

## Domaine de compétences opérationnelles b: Préparation et remise en état des zones de travail, des agents énergétiques, des appareils et des installations

Pour exécuter les procédés de fabrication de manière sûre et en ménageant les ressources, il est indispensable de préparer et de remettre en état correctement les zones de travail, les appareils, les installations et les agents énergétiques. Ils mettent en place les zones de travail, les appareils et les éléments des installations selon les directives de l'entreprise et utilisent les agents énergétiques et les milieux pour le procédé à bon escient. De cette manière, une exécution respectueuse de l'environnement et ménageant les ressources est assurée.

### Compétence opérationnelle b1: préparer et mettre en place les zones de travail, les appareils et les installations pour le procédé de fabrication

Les agents en production chimique et pharmaceutique AFP mettent en place les zones de travail, les appareils et les éléments des installations selon les directives de l'entreprise pour les procédés standard. Ils ont une utilisation soignée et appropriée des installations techniques de l'entreprise. Ils aident souvent les techniciens qualifiés lors de l'installation des zones de travail, des appareils et des éléments des installations.

Nu-méro	Objectifs évaluateurs entreprise	NT	Nu-méro	Objectifs évaluateurs école	NT	Nu-méro	Objectifs évaluateurs cours interentreprises	NT
b1.1	Ils préparent les zones de travail selon les directives de l'entreprise.	C3				b1.1	Ils préparent différentes zones de travail selon les directives.	C3
b1.2	Ils assistent les spécialistes lors de la réception et de la prise en charge de procédés et d'installations.	C3						
b1.3	Ils préparent les installations et les appareils pour l'introduction de matières premières et les équipent des dispositifs prescrits.	C3	b1.3	Ils décrivent les appareils pour l'introduction et le déchargement des matières premières.	C2	b1.3	Ils préparent différentes installations et appareils pour l'introduction de matières premières et les équipent des dispositifs prescrits.	C3
b1.4	Ils utilisent les agents énergétiques prescrites dans l'entreprise de production.	C3	b1.4	Ils décrivent les dangers liés aux agents énergétiques pour les personnes et l'environnement.	C2	b1.4	Ils utilisent différentes agents énergétiques.	C3
b1.5	Ils appliquent les mesures de sécurité prescrites lors de la manipulation de matières premières et d'appareils ouverts.	C3		Ils décrivent les mesures de sécurité lors de la manipulation de matières premières et d'appareils ouverts.	C2	b1.5	Ils appliquent les mesures de sécurité prescrites lors de la manipulation de matières premières et d'appareils ouverts.	C3
b1.6	Ils installent les équipements techniques et les agents énergétiques avec soin et de façon appropriée.	C3	b1.6	Ils décrivent la résistance des matériaux employés en rapport avec les matières premières utilisées.	C2	b1.6	Ils installent différents équipements techniques et agents énergétiques avec soin et de façon appropriée.	C3
b1.7	Ils inertent les appareils et les installations.	C3	b1.7	Ils expliquent les principes de l'inertage.	C2	b1.7	Ils inertent différents appareils et installations.	C3



### Compétence opérationnelle b2: préparer et installer les agents et les agents énergétiques pour les procédés de fabrication

Les agents en production chimique et pharmaceutique AFP préparent les agents énergétiques et les agents selon les directives pour les procédés standard. L'utilisation est réglementée dans les instructions de travail spécifiques à l'entreprise et dans les prescriptions. Lors de la préparation, ils tiennent compte de la protection de l'environnement et utilisent les agents énergétiques ainsi que les agents de manière sûre et en ménageant les ressources.

Nu- méro	Objectifs évaluateurs entreprise	NT	Nu- méro	Objectifs évaluateurs école	NT	Nu- méro	Objectifs évaluateurs cours inte- reprises	NT
b2.1	Ils réalisent des transferts pour le prélèvement des matières premières selon les directives de l'entreprise.	C3	b2.1	Ils expliquent les systèmes de prélèvement et de dosage pour les matières premières solides, liquides et gazeuses.	C2	b2.1	Ils réalisent des transferts pour le prélèvement de différentes matières premières selon les directives.	C3
b2.2	Ils exécutent le transfert des matières premières selon les directives de l'entreprise.	C3	b2.2	Ils expliquent le recours à différents raccords de tuyauterie.	C2	b2.2	Ils exécutent le transfert de différentes matières premières.	C3
b2.3	Ils utilisent les agents énergétiques et les agents prescrits en ménageant les ressources et de façon sécurisée.	C3				b2.3	Ils utilisent différentes agents énergétiques et agents en ménageant les ressources et de manière sûre.	C3

**Compétence opérationnelle b3: entretenir les zones de travail, les appareils et les installations, et vérifier leur fonctionnalité**

A la fin du procédé, les agents en production chimique et pharmaceutique AFP remettent dans l'état prescrit les zones de travail, les appareils et les éléments des installations. En cas de besoin, ils exécutent des travaux simples de maintenance et d'entretien. Une manipulation et un entretien soigneux des équipements techniques selon les prescriptions spécifiques de l'entreprise permettent de garantir une exploitation sûre, économique et ménageant les ressources.

Nu-méro	Objectifs évaluateurs entreprise	NT	Nu-méro	Objectifs évaluateurs école	NT	Nu-méro	Objectifs évaluateurs cours inter-entreprises	NT
b3.1	Ils exécutent des travaux de contrôle et d'entretien sur les appareils et les installations selon les directives de l'entreprise.	C3	b3.1	Ils décrivent les mesures pour augmenter l'efficacité énergétique des zones de travail, des appareils et des installations.	C2	b3.1	Ils exécutent différents travaux de contrôle et d'entretien sur les appareils et les installations.	C3
b3.2	Ils manipulent les équipements techniques de l'entreprise de manière sûre et en ménageant les ressources.	C3				b3.2	Ils manipulent différents équipements techniques de manière sûre et en ménageant les ressources.	C3

### Compétence opérationnelle c: Exécution des procédés de fabrication

L'exécution du procédé de fabrication est une tâche importante des agents en production chimique et pharmaceutique AFP. L'exécution des opérations unitaires du génie chimique et le maniement des appareils font partie des activités principales des professionnels.

L'exécution des procédés de fabrication est réalisée selon les prescriptions et les instructions spécifiques de l'entreprise. Les agents en production chimique et pharmaceutique AFP les appliquent de façon conséquente dans leur travail quotidien.

#### Compétence opérationnelle c1: introduire les matières premières dans les appareils et les installations

Les agents en production chimique et pharmaceutique AFP introduisent des matières premières solides, liquides et gazeuses dans les appareils et les installations. Ils appliquent les dispositifs de transport prescrits et les prescriptions afin de manipuler les matières premières de manière sûre, en ménageant les ressources et de façon économique.

Nu-méro	Objectifs évaluateurs entreprise	NT	Nu-méro	Objectifs évaluateurs école	NT	Nu-méro	Objectifs évaluateurs cours interentreprises	NT
			c1.1	Ils présentent les dispositifs de prélèvement pour l'introduction de matières premières.	C2	c1.1	Ils appliquent différents dispositifs de prélèvement.	C3
c1.2	Ils sortent les matières premières de récipients et les introduisent dans des appareils et des installations en respectant les directives de l'entreprise.	C3	c1.2	Ils décrivent les fonctions des appareils en rapport avec les techniques de mélange pour la fabrication de produits.	C2	c1.2	Ils extraient les matières premières des récipients et les introduisent dans des appareils et des installations en respectant les directives.	C3

### Compétence opérationnelle c2: transformer les matières premières dans les appareils et les installations

Les agents en production chimique et pharmaceutique AFP exécutent les procédés technologiques dans les appareils et les installations. Ils transforment les matières premières selon les directives pour les produits souhaités.

Nu-méro	Objectifs évaluateurs entreprise	NT	Nu-méro	Objectifs évaluateurs école	NT	Nu-méro	Objectifs évaluateurs cours interentreprises	NT
c2.1	Ils exécutent des opérations unitaires effectuées dans l'entreprise selon les directives de l'entreprise.	C3	c2.1	Ils expliquent les principes de différentes opérations unitaires.	C2	c2.1	Ils exécutent différentes opérations unitaires selon les directives.	C3
c2.2	Ils ont recours aux commandes et aux systèmes de commande utilisés dans l'entreprise.	C3	c2.2	Ils décrivent les principes de la technologie de mesure, de commande et de contrôle.	C2	c2.2	Ils utilisent différentes commandes et systèmes de commande.	C3

**Compétence opérationnelle c3: saisir et documenter les paramètres du procédé pendant la transformation**

Les agents en production chimique et pharmaceutique AFP saisissent et établissent un procès-verbal compréhensible des paramètres du procédé selon les directives de l'entreprise. Ils traitent les informations provenant des procédés de façon responsable et avec soin.

Nu- méro	Objectifs évaluateurs entreprise	NT	Nu- méro	Objectifs évaluateurs école	NT	Nu- méro	Objectifs évaluateurs cours inte- rentreprises	NT
c3.1	Ils comparent les paramètres du procédé (p.ex. la température, la pression, le niveau de remplissage, le débit, le pH) avec les prescriptions et réagissent selon les directives de l'entreprise en cas d'écarts.	C3	c3.1	Ils restituent les utilisations possibles d'appareils de mesure pour l'évaluation de paramètres du procédé.	C1	c3.1	Ils comparent différents paramètres du procédé avec les directives et réagissent selon les directives en cas d'écarts.	C3
c3.2	Ils documentent le procédé selon les directives de l'entreprise.	C3	c3.2	Ils expliquent comment utiliser les paramètres du procédé pour le contrôle et l'optimisation des procédés.	C2	c3.2	Ils documentent différents procédés	C3

**Compétence opérationnelle c4: prélever et transformer un échantillon provenant du procédé de fabrication en cours et poursuivre le traitement**

Les agents en production chimique et pharmaceutique AFP retirent des échantillons provenant du procédé de fabrication en cours selon les directives de l'entreprise, et les transportent pour transformation.

Nu- méro	Objectifs évaluateurs entreprise	NT	Nu- méro	Objectifs évaluateurs école	NT	Nu- méro	Objectifs évaluateurs cours inte- reprises	NT
c4.1	Ils retirent des échantillons provenant des procédés de fabrication en cours selon les directives de l'entreprise.	C3	c4.1	Ils décrivent différentes méthodes de prélèvement des échantillons provenant des procédés en cours.	C2	c4.1	Ils retirent des échantillons provenant de différents procédés de fabrication.	C3
c4.2	Ils exécutent des contrôles des procédés dans l'entreprise de façon autonome.	C3				c.4.2	Ils exécutent différents contrôles des procédés de façon autonome.	C3

**Compétence opérationnelle c5: à la fin du procédé, prélever les matières premières dans les appareils et les installations**

Les agents en production chimique et pharmaceutique AFP prélèvent les matières premières des appareils et des installations selon les directives de l'entreprise, et les remplissent. Pour ce faire, ils utilisent l'équipement de protection défini dans les directives de l'entreprise et veillent à travailler de manière sûre et en ménageant les ressources.

Nu- méro	Objectifs évaluateurs entreprise	NT	Nu- méro	Objectifs évaluateurs école	NT	Nu- méro	Objectifs évaluateurs cours inte- reprises	NT
c5.1	Ils prélèvent les matières premières des appareils et des installations et remplissent les récipients selon les directives de l'entreprise.	C3				c5.1	Ils prélèvent différentes matières premières des appareils et des installations en ménageant les ressources et remplissent différents récipients selon les directives.	C3
c5.2	Ils appliquent les dispositifs de sécurité et utilisent l'équipement de protection individuelle selon les directives de l'entreprise.	C3				c5.2	Lors du prélèvement, ils utilisent l'équipement de sécurité prescrit au CI.	C3

## Domaine de compétence opérationnelle d: Nettoyage des installations, des appareils et des zones de travail

Les clients attendent que les substances actives et les produits soient sécurisés et décontaminés de composants accessoires et saletés indésirables. Souvent, les produits contaminés ne peuvent plus être vendus ou transformés ultérieurement, ce qui engendre un dommage économique considérable pour l'entreprise. L'utilisation efficace de produits de nettoyage et la protection de l'environnement pendant le nettoyage sont essentiels, c'est pourquoi l'acquisition de compétences opérationnelles dans ce domaine est très importante.

### Compétence opérationnelle d1: nettoyer les appareils, les installations et les petites pièces

Les agents en production chimique et pharmaceutique AFP nettoient les installations, les appareils et les petites pièces selon les directives de l'entreprise, et les décontaminent. Ils exécutent les travaux de nettoyage avec sérieux et responsabilité selon les directives de l'entreprise.

Nu-méro	Objectifs évaluateurs entreprise	NT	Nu-méro	Objectifs évaluateurs école	NT	Nu-méro	Objectifs évaluateurs cours interentreprises	NT
d1.1	Ils nettoient et décontaminent les appareils et les petites pièces à l'aide de moyens auxiliaires et d'équipements de l'entreprise.	C3	d1.1	Ils utilisent les produits de nettoyage selon l'usage prévu.	C3	d1.1	Ils nettoient et décontaminent différents appareils et petites pièces à l'aide de différents moyens auxiliaires et d'équipements.	C3
d1.2	Ils exécutent les procédés de nettoyage et de décontamination sur les installations en mode opératoire fermé (« Cleaning in Place » / CIP – mode opératoire).	C3						



### Compétence opérationnelle d2: nettoyer les locaux et les espaces de travail

Les locaux de fabrication et les zones de travail sont très importants pour la production de substances actives et de produits de qualité élevée. Les agents en production chimique et pharmaceutique AFP nettoient et décontaminent les locaux et les zones de travail selon les directives de l'entreprise. Ils utilisent correctement les vêtements de protection prescrits.

Nu- méro	Objectifs évaluateurs entreprise	NT	Nu- méro	Objectifs évaluateurs école	NT	Nu- méro	Objectifs évaluateurs cours inte- reprises	NT
d2.1	Ils nettoient et décontaminent les locaux et les surfaces des appareils et des places de travail selon les directives de l'entreprise.	C3				d2.1	Ils nettoient et décontaminent différents locaux et surfaces des appareils et places de travail selon les directives.	C3
d2.2	Ils utilisent les produits de nettoyage de manière sûre et en ménageant les ressources.	C3						
d2.3	Ils utilisent l'équipement de protection prescrit lors du nettoyage et de la décontamination	C3				d2.3	Ils utilisent l'équipement de protection prescrit au CI lors du nettoyage et de la décontamination.	C3

**Compétence opérationnelle d3: vérifier la fonctionnalité des appareils, des installations, des petites pièces et des zones de travail après le nettoyage**

Les agents en production chimique et pharmaceutique AFP vérifient la fonctionnalité des installations, des appareils, des petites pièces et des zones de travail après le nettoyage selon les directives de l'entreprise.

Nu-méro	Objectifs évaluateurs entreprise	NT	Nu-méro	Objectifs évaluateurs école	NT	Nu-méro	Objectifs évaluateurs cours interentreprises	NT
d3.1	Ils remettent en état les consommables, les outils et les équipements à la fin des procédés de nettoyage.	C3				d3.1	Ils remettent en état différents consommables, outils et équipements à la fin des procédés de nettoyage.	C3
d3.2	Ils assistent lors du contrôle de fonctionnement après le nettoyage.	C3				d3.2	Ils assistent lors de différents contrôles de fonctionnement après le nettoyage.	C3

## Élaboration

Le plan de formation a été élaboré par les organisations du monde du travail signataires. Il se réfère à l'ordonnance du SEFRI du 27 avril 2018 sur la formation professionnelle initiale d'agente en production chimique et pharmaceutique / agent en production chimique et pharmaceutique attestation fédérale de formation professionnelle (AFP).

Bâle, le 27 avril 2018

scienceindustries Switzerland

Le directeur

Marcel Sennhauser

Association Suisse des Opérateurs en Chimie (ASOC)

Le président

Kurt Bächtold

Après examen du plan de formation, le SEFRI donne son accord.

Berne, le 27 avril 2018

Secrétariat d'État à la formation,  
à la recherche et à l'innovation

Toni Messner  
Chef de l'unité Formation professionnelle initiale

## Annexe 1:

### Liste des instruments servant à garantir et à mettre en œuvre la formation professionnelle initiale et à en promouvoir la qualité

Documents	Source
Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale d'Agente en production chimique et pharmaceutique / Agent en production chimique et pharmaceutique AFP.	<i>Version électronique</i> Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation ( <a href="http://www.bvz.admin.ch">www.bvz.admin.ch</a> ) <i>Version papier</i> Office fédéral des constructions et de la logistique ( <a href="http://www.bundespublikationen.admin.ch">www.bundespublikationen.admin.ch</a> )
Plan de formation relatif à l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale d'Agente en production chimique et pharmaceutique AFP / Agent en production chimique et pharmaceutique AFP.	scienceindustries Switzerland / Association Suisse des Opérateurs en Chimie (ASOC)
Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final y compris annexe	scienceindustries Switzerland / Association Suisse des Opérateurs en Chimie (ASOC)
Dossier de formation	scienceindustries Switzerland / Association Suisse des Opérateurs en Chimie (ASOC)
Rapport de formation	scienceindustries Switzerland / Association Suisse des Opérateurs en Chimie (ASOC)
Documentation de la formation en entreprise	scienceindustries Switzerland / Association Suisse des Opérateurs en Chimie (ASOC)
Programme de formation pour les entreprises formatrices	scienceindustries Switzerland / Association Suisse des Opérateurs en Chimie (ASOC)
Programme de formation pour les cours interentreprises	scienceindustries Switzerland / Association Suisse des Opérateurs en Chimie (ASOC)
Règlement d'organisation pour les cours interentreprises	scienceindustries Switzerland / Association Suisse des Opérateurs en Chimie (ASOC)
Plan d'étude pour les écoles professionnelles	scienceindustries Switzerland / Association Suisse des Opérateurs en Chimie (ASOC)
Règlement de la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité	scienceindustries Switzerland / Association Suisse des Opérateurs en Chimie (ASOC)
Exigences minimales requises pour les entreprises formatrices	scienceindustries Switzerland / Association Suisse des Opérateurs en Chimie (ASOC)
Différence entre d'Agente en production chimique et pharmaceutique / Agent en production chimique et pharmaceutique AFP et Technologue en production chimique et pharmaceutique CFC	scienceindustries Switzerland / Association Suisse des Opérateurs en Chimie (ASOC)

## Annexe 2:

### Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé

L'art. 4, al. 1, de l'ordonnance 5 du 28 septembre 2007 relative à la loi sur le travail (ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 ; RS 822.115) **interdit de manière générale d'employer des jeunes à des travaux dangereux**. Par travaux dangereux, on entend tous les travaux qui, de par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la formation, à la sécurité des jeunes ou à leur développement physique et psychique. En dérogation à l'art. 4, al. 1, OLT 5, il est permis d'occuper des personnes en formation d'agente en production chimique et pharmaceutique AFP / agent en production chimique et pharmaceutique AFP dès l'âge de 15 ans, en fonction de leur niveau de connaissance, aux travaux dangereux mentionnés, pour autant que les mesures d'accompagnement suivantes en lien avec les sujets de prévention soient respectées:

Déroations à l'interdiction d'effectuer des travaux dangereux (base: liste de contrôle du SECO)	
Chiffre	Travail dangereux (expression selon la liste de contrôle du SECO)
2a	Travaux qui surchargent les jeunes sur le plan psychique <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux qui dépassent objectivement les capacités psychiques des jeunes.</li> </ul>
3a	Travaux qui surchargent les jeunes sur le plan physique <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux qui dépassent objectivement les capacités physiques des jeunes.</li> </ul>
4b 4c 4h	Travaux exposant à des influences physiques dangereuses pour la santé: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux avec des agents chauds ou froids présentant un risque élevé d'accident ou de maladie professionnels. Les travaux s'accompagnant de dangers thermiques dus à des fluides, des vapeurs, des gaz liquéfiés à basse température (p. ex. azote liquide) en font partie.</li> <li>• Travaux exposant à un bruit dangereux pour l'ouïe (bruit continu, bruit impulsif). Exposition au bruit à partir d'un niveau de pression sonore journalier équivalent LEX de 85 dB (A).</li> <li>• Travaux avec des agents sous pression (gaz, vapeurs, huiles, accumulateurs).</li> </ul>
5a 5b 5c 5d	Travaux exposant à un danger notable d'incendie ou d'explosion <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux impliquant un danger notable d'incendie ou d'explosion</li> <li>• Travaux avec des liquides facilement inflammables avec un point éclair &lt; 30°C (Directive CFST n° 1825), lorsqu'environ 100 litres sont disponibles en permanence dans l'entreprise pour l'usage quotidien.</li> <li>• Travaux avec des gaz, vapeurs, aérosols et poussières fines qui, associés à l'air, forment un mélange facilement inflammable.</li> <li>• Travaux impliquant des explosifs ou des produits pyrotechniques</li> </ul>
6a 6b	Travaux exposant à des substances et des préparations nocives <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux exposant à des substances et des préparations nocives qui sont classées et/ou marquées avec les phrases R spécifiques<sup>2</sup> ou les phrases H<sup>3</sup> comme toxiques, sensibilisantes, cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction ou tératogènes:                             <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Effets irréversibles très graves (R39 / H370)</li> <li>2. Substances pouvant entraîner une sensibilisation par inhalation (R42 / H334)</li> <li>3. Substances pouvant entraîner une sensibilisation par contact avec la peau (R43 / H317)</li> <li>4. Substances pouvant provoquer le cancer (R40 / H351 et R45 / H350)</li> <li>5. Substances pouvant provoquer des altérations génétiques héréditaires (R46 / H340)</li> <li>6. Substances risquant d'avoir des effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée (R48 / H372 et H373)</li> </ol> </li> </ul>

<sup>2</sup> Cf. Ordonnance sur les produits chimiques du 18 mai 2005 (RO 2005 2721, 2007 821, 2009 401 805 1135, 2010 5223, 2011 5227, 2012 6103, 2013 201 3041, 2014 2073 3857)

<sup>3</sup> Cf. l'annexe 2 chiffre 1 de l'Ordonnance sur les produits chimiques du 5 juin 2015 (RS 813.11) version de l'Ordonnance citée (CE) n° 1272/2008

Plan de formation relatif à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'agente en production chimique et pharmaceutique AFP / agent en production chimique et pharmaceutique AFP

	<p>7. Substances pouvant altérer la fertilité (R60 / H360F)</p> <p>8. Substances pouvant entraîner pendant la grossesse des effets néfastes pour l'enfant (R61 / H360D)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux exposant à un risque notable d'intoxication ou d'empoisonnement.</li> </ul>
7b	<p>Travaux exposant à des agents biologiques nocifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux impliquant des microorganismes des groupes de risque suivants fixés par l'OPTM<sup>4</sup></li> </ul> <p>(virus, bactéries, parasites, champignons, cultures cellulaires, substances toxiques ou sensibilisantes de microorganismes, microorganismes génétiquement modifiés):</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Groupe 2: microorganismes présentant un risque faible;</li> <li>2. Groupe 3: microorganismes présentant un risque modéré;</li> <li>3. Groupe 4: microorganismes présentant un risque élevé.</li> </ol>
8a 8b 8c	<p>Travaux avec des outils de travail dangereux:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux avec des outils de travail présentant des risques d'accidents dont on peut supposer que les jeunes, du fait de leur conscience insuffisante des risques ou de leur manque d'expérience ou de formation, ne peuvent ni les identifier ni les prévenir <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Outils, équipements, machines, appareils électriques</li> <li>2. Installations et appareils techniques visés par l'art. 49, al. 2, OPA5 <ul style="list-style-type: none"> <li>– équipements sous pression</li> <li>– installations de production automatiques</li> </ul> </li> </ol> </li> <li>• Travaux avec des équipements de travail ou moyens de transport en mouvement <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Chariots-élévateurs (chariots électriques à timon)</li> <li>2. Eléments non contrôlés en mouvement</li> <li>3. Eléments non protégés en mouvement</li> </ol> </li> <li>• Travaux sur des machines ou des systèmes dans des conditions de service particulières/lors de la maintenance, présentant un risque élevé d'accident ou de maladie professionnels</li> </ul>

Travail / Travaux dangereux (en tenant compte des compétences opérationnelles)	Danger (s)	Chiffre (s) <sup>6</sup>	Thèmes de prévention pour la formation, l'encadrement et la surveillance <i>Compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs du plan de formation. Les contenus de la formation et les objectifs pédagogiques en sont déduits. De plus, les directives légales et de l'entreprise sont en vigueur.</i>		Mesures d'accompagnement par les professionnels <sup>5</sup> de l'entreprise							
			Formation des personnes en formation	Encadrement des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation	Formation dans l'entreprise	Soutien CI	Soutien OFS	Toujours	Souvent	Parfois	
Travaux qui surchargent les jeunes sur le plan psychique  <i>HEA Plan de formation a, b, c</i>	<b>Contraintes psychiques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situations de stress</li> <li>• Contrainte émotionnelle</li> <li>• Surmenage / manque de sollicitation</li> </ul>	2a	a1.2	Ils identifient les matières premières selon les directives de l'entreprise.	1.-2. aa	CI 1-2		Instruction, démonstration et application pratique <u>Thèmes principaux:</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconnaître les dangers et les risques</li> <li>• Mesures de sécurité techniques, organisationnelles et personnelles</li> <li>• Gestion du travail en équipes</li> </ul>	1. aa	2. aa		
			a1.5	Pour tous les travaux, ils appliquent les dispositifs de sécurité prescrits et utilisent l'équipement de protection individuelle.								
			a1.6	Ils manipulent les dispositifs d'échantillonnage pour les matières premières selon les directives de l'entreprise								
			a1.7	Ils exécutent les travaux de manière sûre, avec soin et en ménageant les ressources								
			b1.4	Ils utilisent les agents énergétiques prescrites dans l'entreprise								

<sup>4</sup> Ordonnance du 25 août 1999 sur la protection des travailleurs contre les risques liés aux microorganismes (RO 832.321)

<sup>5</sup> Sont réputés professionnels les titulaires d'un certificat fédéral de capacité (attestation fédérale si prévu dans l'orfo) ou d'une qualification équivalente dans le domaine de la personne en formation.

<sup>6</sup> Chiffre selon la liste de contrôle du SECO «Les travaux dangereux dans le cadre de la formation professionnelle initiale»

			<p>b1.5 Ils appliquent les mesures de sécurité prescrites lors de la manipulation des matières premières ouvertes et des appareils</p> <p>b1.6 Ils installent les équipements techniques et les agents énergétiques avec soin et de façon appropriée.</p> <p>b3.1 Ils exécutent les travaux de contrôle et d'entretien sur les appareils et les installations selon les directives de l'entreprise.</p> <p>c1.2 Ils extraient les matières premières de récipients et les introduisent dans des appareils et des installations en respectant les directives de l'entreprise.</p> <p>c2.1 Ils exécutent les opérations unitaires utilisées dans l'entreprise selon les directives de l'entreprise</p> <p>c2.2 Ils appliquent les commandes et les systèmes de commandes des procédés utilisés dans l'entreprise</p> <p>c5.1 Ils prélèvent les matières premières des appareils et des installations et remplissent les récipients selon les directives de l'entreprise.</p> <hr/> <p><u>Moyens auxiliaires et documents</u></p> <p>⇒ SUVA LC 67010 Stress</p> <p>⇒ SUVA Brochure 88273 10 étapes pour un apprentissage en toute sécurité</p> <p>⇒ SUVA LC 67190 Apprentissage en toute sécurité</p> <p>⇒ SUVA LC 67044 Comportement sûr</p> <p>⇒ SECO BR 710.078 Travail en équipes: Informations et conseils</p>						
<p>Travaux qui surchargent les jeunes sur le plan physique</p> <p>HEA Plan de formation a et d</p>	<p><b>Contraintes pour l'appareil locomoteur / dangers de chute</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soulever et porter des charges</li> <li>• Danger de chute lié au désordre, à des surfaces glissantes et à des risques de trébuchement</li> </ul>	3a	<p>a2.1 Ils chargent des palettes avec des récipients non attachés et les préparent pour le transport dans l'entreprise</p> <p>a2.2 Ils communiquent le poids brut, net et de la tare des matières premières préparées avec des balances prévues à cet effet.</p> <p>a2.3 Ils utilisent les moyens de transport de l'entreprise.</p> <p>a2.4 Ils préparent les matières premières pour le stockage</p> <p>a2.5 Ils stockent et transportent les matières premières selon les directives de l'entreprise.</p> <p>d1.1 Ils nettoient et décontaminent les appareils et les petites pièces à l'aide de moyens auxiliaires et d'équipements de l'entreprise.</p> <p>d2.1 Ils nettoient et décontaminent les locaux et les surfaces des appareils et des places de travail selon les directives de l'entreprise.</p> <hr/> <p><u>Moyens auxiliaires et documents</u></p> <p>⇒ CFST BI 6245 Manutention de charges (CFST)</p> <p>⇒ SUVA F 44018 Soulever et porter correctement une charge</p> <p>⇒ SUVA LC 67179 Stop aux chutes et faux pas aux postes de travail fixes</p> <p>⇒ SUVA LC 67185 Mains courantes: stop aux chutes et faux pas dans les escaliers</p> <p>⇒ SUVA Brochure 84054 Dix règles vitales pour l'artisanat et l'industrie</p> <p>⇒ SUVA 67045 LC Nettoyage et entretien des bâtiments</p> <p>⇒ SUVA LC 67012 Sols</p>	1.-2. aa	CI 1-2	<p>Instruction avec contrôle de l'apprentissage, démonstration et application pratique</p> <p><u>Thèmes principaux:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aspects ergonomiques, posture</li> <li>• Reconnaître les dangers et les risques</li> <li>• Mesures de sécurité techniques, organisationnelles et personnelles</li> </ul>	1. aa	2. aa	

Plan de formation relatif à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'agente en production chimique et pharmaceutique AFP / agent en production chimique et pharmaceutique AFP

<p>Travaux exposant à des influences physiques dangereuses pour la santé</p> <p>HEA Plan de formation: b et c</p>	<p><b>Travaux avec des agents chauds et froids</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Risques thermiques liés à la manipulation d'agents chauds / froids en particulier les surfaces chaudes / froides, les liquides chauds / froids</li> </ul>	4b	<p>b1.3 Ils préparent les installations et les appareils pour l'introduction de matières premières et les équipent des dispositifs prescrits.</p> <p>b1.4 Ils utilisent les agents énergétiques prescrites dans l'entreprise</p> <p>b1.6 Ils installent les équipements techniques et les agents énergétiques avec soin et de façon appropriée.</p> <p>b2.2 Ils exécutent le transfert matières premières</p> <p>b2.3 Ils utilisent les agents énergétiques et les agents prescrits en ménageant les ressources et de façon sécurisée.</p> <p>b3.1 Ils exécutent les travaux de contrôle et d'entretien sur les appareils et les installations selon les directives de l'entreprise.</p> <p>c2.1 Ils exécutent les opérations unitaires utilisées dans l'entreprise selon les directives de l'entreprise</p> <p><u>Moyens auxiliaires et documents</u>                  ⇒ SUVA TB 1469 Caractéristiques de liquides et de gaz                  ⇒ SUVA FA 88268 Mise en service de tuyauteries pour la vapeur ou l'eau chaude                  ⇒ SUVA LC 67091 Équipements de protection individuelle (EPI)</p>	1.-2. aa	CI 1-2	1.-2. aa	<p>Instruction avec contrôle de l'apprentissage, démonstration et application pratique</p> <p><u>Thèmes principaux:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Manipulation sécurisée des agents chauds / froids</li> <li>Reconnaître les dangers et les risques</li> <li>Mesures de sécurité techniques, organisationnelles et personnelles</li> <li>Gestion EPI</li> <li>Directives de l'entreprise</li> </ul>	1. aa	2. aa	
<p>Travaux exposant à des influences physiques dangereuses pour la santé</p> <p>HEA Plan de formation: b et c</p>	<p><b>Travaux avec bruit dangereux pour l'ouïe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Risques liés au son continu ou au bruit par impulsions</li> <li>Travaux dans un environnement dangereux pour l'ouïe</li> </ul>	4c	<p>b1.3 Ils préparent les installations et les appareils pour l'introduction de matières premières et les équipent des dispositifs prescrits.</p> <p>b1.4 Ils utilisent les agents énergétiques prescrites dans l'entreprise</p> <p>b2.2 Ils exécutent le transfert matières premières</p> <p>b2.3 Ils utilisent les agents énergétiques et les agents prescrits en ménageant les ressources et de façon sécurisée.</p> <p>b3.1 Ils exécutent les travaux de contrôle et d'entretien sur les appareils et les installations selon les directives de l'entreprise.</p> <p>c2.1 Ils exécutent les opérations unitaires utilisées dans l'entreprise selon les directives de l'entreprise</p> <p><u>Moyens auxiliaires et documents</u>                  ⇒ SUVA LC 67009 Bruit au poste de travail                  ⇒ SUVA LC 67020 Protecteurs d'ouïe                  ⇒ SUVA FI 66058 Nuisances sonores aux postes de travail                  ⇒ SUVA FI 86048 Valeurs acoustiques limites et indicatives                  ⇒ SUVA Dépliant 84015 Vous disiez? Questions-réponses sur le bruit</p>	1.-2. aa	CI 1-2		<p>Instruction avec contrôle de l'apprentissage, démonstration et application pratique</p> <p><u>Thèmes principaux:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des situations avec du bruit</li> <li>Reconnaître les dangers et les risques</li> <li>Mesures de sécurité techniques, organisationnelles et personnelles</li> <li>Gestion EPI</li> </ul>	1. aa	2. aa	
<p>Travaux exposant à des influences physiques dangereuses pour la santé</p> <p>HEA Plan de formation: b et c</p>	<p><b>Travaux avec des agents sous pression</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Risques liés au maniement de bouteilles à gaz comprimé</li> <li>Travaux avec de l'air comprimé</li> <li>Risques liés à la surpression / pression négative (autoclaves,</li> </ul>	4h	<p>b1.3 Ils préparent les installations et les appareils pour l'introduction de matières premières et les équipent des dispositifs prescrits.</p> <p>b1.4 Ils utilisent les agents énergétiques prescrites dans l'entreprise</p> <p>b1.7 Ils inertent les appareils et les installations. Ils exécutent le transfert matières premières</p> <p>b2.2 Ils exécutent les travaux de contrôle et d'entretien sur les appareils et les installations selon les directives de l'entreprise.</p>	1.-2. aa	CI 1-2	1.-2. aa	<p>Instruction avec contrôle de l'apprentissage, démonstration et application pratique</p> <p><u>Thèmes principaux:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maniement sécurisé d'agents et d'équipements de travail sous pression</li> <li>Reconnaître les dangers et les risques</li> <li>Mesures de sécurité tech-</li> </ul>	1. aa	2. aa	



Plan de formation relatif à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'agente en production chimique et pharmaceutique AFP / agent en production chimique et pharmaceutique AFP

	vide)		<p>b2.3 Ils utilisent les agents énergétiques et les agents prescrits en ménageant les ressources et de façon sécurisée.</p> <p>c2.1 Ils exécutent les opérations unitaires utilisées dans l'entreprise selon les directives de l'entreprise</p> <p><u>Moyens auxiliaires et documents</u></p> <p>⇒ CFST Directive 6516 Équipements sous pression</p> <p>⇒ CFST Directive 1941 Gaz liquéfiés, partie 1: récipients, stockage, transvasement et remplissage</p> <p>⇒ CFST Directive 1942 Gaz liquéfiés, partie 2: utilisation domestique, artisanale et industrielle des gaz liquéfiés</p> <p>⇒ SUVA LC 67054 Air comprimé</p> <p>⇒ SUVA FI 44085 Air comprimé: le danger invisible</p> <p>⇒ Manuel d'utilisation des outils de travail</p> <p>⇒ SUVA LC 67091 Équipements de protection individuelle (EPI)</p>				<p>niques, organisationnelles et personnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion EPI</li> <li>• Directives de l'entreprise</li> </ul>			
<p>Travaux avec un danger notable d'incendie ou d'explosion</p> <p>HEA Plan de formation: a, c et d</p>	<p><b>Danger d'incendie et d'explosion lié à des gaz, des vapeurs, des liquides, des aérosols, des solides</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en danger de sa propre personne dans le maniement de liquides légèrement et hautement inflammables, de solides et de gaz</li> <li>• Mise en danger de tiers</li> <li>• Inhalation de gaz, de vapeurs, de solvants organiques dangereux pour la santé</li> <li>• Contact avec la peau ou les yeux de solvants organiques dangereux pour la santé (brûlures chimiques, brûlures e.a.)</li> <li>• Stockage et évacuation de liquides légèrement inflammables</li> <li>• Manipulation de matières explosives</li> </ul>	<p>5a</p> <p>5b</p> <p>5c</p> <p>5d</p>	<p>a1.3 Ils échantillonnent les matières entrantes et sortantes.</p> <p>a1.5 Ils appliquent les dispositifs de sécurité prescrits dans tous leurs travaux et utilisent leur équipement de protection individuelle.</p> <p>a3.1 Ils séparent les matières premières des récipients et contenants et les préparent selon les directives de l'entreprise pour la production</p> <p>a4.1 Ils transportent les matières résiduelles selon les directives de l'entreprise en matière d'élimination des déchets.</p> <p>c1.2 Ils extraient les matières premières des récipients et les introduisent dans des appareils et des installations en respectant les directives de l'entreprise.</p> <p>c2.2 Ils appliquent les commandes et les systèmes de commandes des procédés utilisés dans l'entreprise</p> <p>c4.1 Ils retirent des échantillons provenant des procédés de fabrication en cours selon les directives de l'entreprise</p> <p>c4.2 Ils exécutent des contrôles des procédés simples dans l'entreprise de façon autonome.</p> <p>c5.1 Ils prélèvent les matières premières des appareils et des installations et remplissent les récipients selon les directives de l'entreprise.</p> <p>c5.2 Ils appliquent les dispositifs de sécurité et utilisent l'équipement de protection individuelle selon les directives de l'entreprise</p> <p>d1.1 Ils nettoient les appareils et les petites pièces à l'aide de moyens auxiliaires et d'équipements de l'entreprise.</p> <p>d2.1 Ils nettoient les locaux et les surfaces des appareils et des places de travail selon les directives de l'entreprise.</p> <p>d2.3 Ils utilisent l'équipement de protection prescrit lors du nettoyage et de la décontamination</p>	1.-2. aa	CI 1-2	1.-2. aa	<p>Instruction avec contrôle de l'apprentissage, démonstration et application pratique</p> <p><u>Thèmes principaux:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comportement et mesures en cas d'incendie et d'incident</li> <li>• Organisation des urgences et des premiers secours dans l'entreprise</li> <li>• Reconnaître les dangers et les risques liés aux liquides légèrement inflammables, aux solides et aux gaz</li> <li>• Techniques de travail appropriées dans le maniement de liquides légèrement inflammables, de solides et de gaz</li> <li>• Directives de l'entreprise</li> <li>• Maniement sécurisé de liquides légèrement inflammables, de solides et de gaz</li> <li>• Mesures de sécurité techniques, organisationnelles et personnelles</li> <li>• Gestion EPI</li> <li>• Aspects écologiques</li> <li>• Indications de sécurité et de</li> </ul>	1. aa	2. aa	

			<p><u>Moyens auxiliaires et documents</u></p> <p>⇒ SUVA LC 67071 Stockage de liquides facilement inflammables                  ⇒ SUVA LC 67013 Emploi de solvants                  ⇒ SUVA FI 66126 Santé et sécurité au travail lors de l'emploi de solvants.                  ⇒ SUVA TB 1469 Caractéristiques de liquides et de gaz                  ⇒ SUVA FI 44071 Explosions. Risques et mesures de prévention                  ⇒ SUVA LC 67083 Électricité statique.                  ⇒ SUVA FI 2153 Prévention des explosions - Principes, prescriptions minimales, zones                  ⇒ SUVA F 44047 Attention, la mort guette dans les récipients vides!                  ⇒ Fiches de données de sécurité des substances dangereuses                  ⇒ Étiquetage des produits chimiques GHS / phrases H et P                  ⇒ Organisation des urgences de l'entreprise                  ⇒ SUVA LC 67091 Équipements de protection individuelle (EPI)</p>				<p>dangers (GHS)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation, ordre et propreté sur la place de travail</li> <li>• Fiches de données de sécurité</li> <li>• Protection de tiers</li> <li>• Élimination appropriée</li> </ul>		
<p>Travaux exposant à des substances et des préparations nocives</p> <p>HEA Plan de formation: a, c et d</p>	<p><b>Travaux exposant à des substances et des préparations nocives (toxiques, sensibilisantes)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en danger de sa propre personne dans le maniement de substances par un contact possible via différentes voies d'absorption</li> <li>• Mise en danger de tiers</li> <li>• Inhalation de gaz, de vapeurs, de solvants organiques dangereux pour la santé</li> <li>• Contact avec la peau ou les yeux de substances et produits dangereux pour la santé (brûlures chimiques, brûlures e.a.)</li> <li>• Stockage et élimination de substances dangereuses pour la santé</li> </ul>	6a	<p>a1.3 Ils échantillonnent les matières entrantes et sortantes.                  a1.5 Ils appliquent les dispositifs de sécurité prescrits dans tous leurs travaux et utilisent leur équipement de protection individuelle.                  a3.1 Ils séparent les matières premières des récipients et contenants et les préparent selon les directives de l'entreprise pour la production                  a3.2 Ils appliquent les mesures de sécurité lors du prélèvement de matières premières selon les directives de l'entreprise.                  a4.1 Ils transportent les matières résiduelles selon les directives de l'entreprise en matière d'élimination des déchets.                  c1.2 Ils extraient les matières premières de récipients et les introduisent dans des appareils et des installations en respectant les directives de l'entreprise.                  c5.1 Ils prélèvent les matières premières des appareils et des installations et remplissent les récipients selon les directives de l'entreprise.                  d1.1 Ils nettoient les appareils et les petites pièces à l'aide de moyens auxiliaires et d'équipements de l'entreprise.                  d2.1 Ils nettoient les locaux et les surfaces des appareils et des places de travail selon les directives de l'entreprise.                  d2.3 Ils utilisent l'équipement de protection prescrit lors du nettoyage et de la décontamination</p> <p><u>Moyens auxiliaires et documents</u></p> <p>⇒ <a href="http://www.suva.ch">www.suva.ch</a> valeurs limites                  ⇒ SUVA LC 67077 Poussières nocives                  ⇒ SUVA FI 44067 Que faire des déchets toxiques?                  ⇒ SUVA LC 67084 Acides et bases                  ⇒ SUVA FI 44074 Protection de la peau au travail                  ⇒ SUVA BS 11030 Substances dangereuses: ce qu'il faut savoir                  ⇒ Fiches de données de sécurité des substances dangereuses                  ⇒ Étiquetage des produits chimiques GHS / phrases H et P                  ⇒ Organisation des urgences de l'entreprise                  ⇒ SUVA LC 67091 Équipements de protection individuelle (EPI)</p>	1.-2. aa	CI 12	1.-2. aa	<p>Instruction avec contrôle de l'apprentissage, démonstration et application pratique</p> <p><u>Thèmes principaux:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comportement et mesures en cas d'incident</li> <li>• Organisation des urgences et des premiers secours dans l'entreprise</li> <li>• Directives de l'entreprise</li> <li>• Maniement sécurisé de substances dangereuses pour la santé</li> <li>• Mesures de sécurité techniques, organisationnelles et personnelles</li> <li>• Gestion EPI</li> <li>• Reconnaître les dangers et les risques liés à des substances dangereuses pour la santé</li> <li>• Techniques de travail appropriées pour le maniement de substances</li> <li>• Indications de sécurité et de dangers (GHS)</li> <li>• Organisation, ordre et propreté sur la place de travail</li> <li>• Fiches de données de sécurité</li> <li>• Protection de tiers</li> <li>• Aspects écologiques</li> <li>• Élimination appropriée</li> </ul>	1.-2. aa	

Plan de formation relatif à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'agente en production chimique et pharmaceutique AFP / agent en production chimique et pharmaceutique AFP

<p>Travaux exposant à des substances et des préparations nocives</p> <p>HEA Plan de formation: a, c et d</p>	<p><b>Travaux exposant à des substances et des préparations nocives (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction, tératogènes)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en danger de sa propre personne dans le maniement de substances CMR par un contact possible via différentes voies d'absorption</li> <li>Mise en danger de tiers</li> <li>Inhalation de substances CMR, cytostatiques, perturbateurs endocriniens, gaz, vapeurs, pulvérisations ou poussière</li> <li>Contact avec la peau ou les yeux de substances CMR, cytostatiques, Active Pharmaceutical Ingredients (API) ou de perturbateurs endocriniens</li> <li>Stockage et élimination de substances CMR dangereuses pour la santé</li> </ul>	<p>6b</p>	<p>a1.3 Ils échantillonnent les matières entrantes et sortantes.</p> <p>a1.5 Ils appliquent les dispositifs de sécurité prescrits dans tous leurs travaux et utilisent leur équipement de protection individuelle.</p> <p>a3.1 Ils séparent les matières premières des récipients et contenants et les préparent selon les directives de l'entreprise pour la production</p> <p>a3.2 Ils appliquent les mesures de sécurité lors du prélèvement de matières premières selon les directives de l'entreprise.</p> <p>a4.1 Ils transportent les matières résiduelles selon les directives de l'entreprise en matière d'élimination des déchets.</p> <p>c1.2 Ils extraient les matières premières de récipients et les introduisent dans des appareils et des installations en respectant les directives de l'entreprise.</p> <p>c4.1 Ils retirent des échantillons provenant des procédés de fabrication en cours selon les directives de l'entreprise.</p> <p>c4.2 Ils exécutent des contrôles des procédés simples dans l'entreprise de façon autonome.</p> <p>c5.1 Ils prélèvent les matières premières des appareils et des installations et remplissent les récipients selon les directives de l'entreprise.</p> <p>c5.2 Ils appliquent les dispositifs de sécurité et utilisent l'équipement de protection individuelle selon les directives de l'entreprise.</p> <p>d1.1 Ils nettoient les appareils et les petites pièces à l'aide de moyens auxiliaires et d'équipements de l'entreprise.</p> <p>d2.1 Ils nettoient les locaux et les surfaces des appareils et des places de travail selon les directives de l'entreprise.</p> <p>d2.3 Ils utilisent l'équipement de protection prescrit lors du nettoyage et de la décontamination</p> <p><u>Moyens auxiliaires et documents</u></p> <p>⇒ SUVA LC 67091 Équipements de protection individuelle (EPI)</p> <p>⇒ <a href="http://www.suva.ch">www.suva.ch</a> valeurs limites</p> <p>⇒ SUVA LC 2869 Sécurité dans l'emploi des cytostatiques</p> <p>⇒ SUVA LC 67077 Poussières nocives</p> <p>⇒ SUVA FI 44067 Que faire des déchets toxiques?</p> <p>⇒ SUVA FI 44074 Protection de la peau au travail</p> <p>⇒ SUVA BS 11030 Substances dangereuses: ce qu'il faut savoir</p> <p>⇒ SECO BR 710.233 Maternité - Protection des travailleuses</p> <p>⇒ Fiches de données de sécurité des substances dangereuses</p> <p>⇒ Étiquetage des produits chimiques GHS / phrases H et P</p> <p>⇒ Organisation des urgences de l'entreprise</p>	<p>1.-2. aa</p>	<p>CI 12</p>	<p>Instruction avec contrôle de l'apprentissage, démonstration et application pratique</p> <p>Formation complémentaire pour le maniement de substances CMR</p> <p><u>Thèmes principaux:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Risques et prévention relatifs au maniement de substances CMR</li> <li>Comportement et mesures incident</li> <li>Organisation des urgences et des premiers secours dans l'entreprise</li> <li>Directives de l'entreprise</li> <li>Maniement sécurisé de substances dangereuses pour la santé</li> <li>Mesures de sécurité techniques, organisationnelles et personnelles</li> <li>Gestion EPI</li> <li>Techniques de travail appropriées pour le maniement de substances CMR</li> <li>Indications de sécurité et de dangers (GHS)</li> <li>Organisation, ordre et propreté sur la place de travail</li> <li>Fiches de données de sécurité</li> <li>Protection de tiers</li> <li>Aspects écologiques</li> <li>Élimination appropriée</li> </ul>	<p>1.-2. aa</p>	
--	--	-----------	---	-----------------	--------------	---	-----------------	--

Plan de formation relatif à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'agente en production chimique et pharmaceutique AFP / agent en production chimique et pharmaceutique AFP

<p>Travaux exposant à des agents biologiques nocifs</p> <p>HEA Plan de formation: a, c et d</p>	<p><b>Travaux impliquant des microorganismes (virus, bactéries, parasites, champignons, cultures cellulaires, substances toxiques ou sensibilisantes de microorganismes, microorganismes génétiquement modifiés)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en danger de sa propre personne dans le maniement de substances par un contact possible via différentes voies d'absorption</li> <li>Mise en danger de tiers</li> <li>Inhalation de microorganismes</li> <li>Contact de microorganismes avec la peau ou les yeux</li> <li>Stockage et élimination de substances d'agents biologiques</li> </ul>	7b	<p>a1.3 Ils échantillonnent les matières entrantes et sortantes.</p> <p>a1.5 Ils appliquent les dispositifs de sécurité prescrits dans tous leurs travaux, et utilisent leur équipement de protection individuelle.</p> <p>a3.1 Ils séparent les matières premières des récipients et contenants et les préparent selon les directives de l'entreprise pour la production</p> <p>a3.2 Ils appliquent les mesures de sécurité lors du prélèvement de matières premières selon les directives de l'entreprise.</p> <p>a4.1 Ils transportent les matières résiduelles selon les directives de l'entreprise en matière d'élimination des déchets.</p> <p>c1.2 Ils extraient les matières premières de récipients et les introduisent dans des appareils et des installations en respectant les directives de l'entreprise.</p> <p>c4.1 Ils retirent des échantillons provenant des procédés de production en cours selon les directives de l'entreprise.</p> <p>c4.2 Ils exécutent des contrôles des procédés simples dans l'entreprise de façon autonome.</p> <p>c5.1 Ils prélèvent les matières premières des appareils et des installations et remplissent les récipients selon les directives de l'entreprise.</p> <p>c5.2 Ils appliquent les dispositifs de sécurité et utilisent l'équipement de protection individuelle selon les directives de l'entreprise.</p> <p>d1.1 Ils nettoient les appareils et les petites pièces à l'aide de moyens auxiliaires et d'équipements de l'entreprise.</p> <p>d2.1 Ils nettoient les locaux et les surfaces des appareils et des places de travail selon les directives de l'entreprise.</p> <p>d2.3 Ils utilisent l'équipement de protection prescrit lors du nettoyage et de la décontamination</p> <p><u>Moyens auxiliaires et documents</u></p> <p>⇒ SUVA LC 67091 Équipements de protection individuelle (EPI)</p> <p>⇒ SUVA LC 67149 Utilisation de microorganismes</p> <p>⇒ <a href="http://www.suva.ch">www.suva.ch</a> valeurs limites</p> <p>⇒ Fiches de données de sécurité des substances dangereuses</p> <p>⇒ Étiquetage des produits chimiques GHS / phrases H et P</p> <p>Organisation des urgences de l'entreprise</p>	1.-2. aa	CI 12	1.-2. aa	<p>Instruction avec contrôle de l'apprentissage, démonstration et application pratique</p> <p><u>Thèmes principaux:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Comportement et mesures incident</li> <li>Organisation des urgences et des premiers secours dans l'entreprise</li> <li>Directives de l'entreprise</li> <li>Mesures de sécurité techniques, organisationnelles et personnelles</li> <li>Gestion EPI</li> <li>Reconnaître les dangers et les risques liés à des microorganismes</li> <li>Techniques de travail appropriées pour le maniement de microorganismes</li> <li>Indications de sécurité et de dangers (GHS)</li> <li>Organisation, ordre et propreté sur la place de travail</li> <li>Fiches de données de sécurité</li> <li>Protection de tiers</li> <li>Aspects écologiques</li> <li>Élimination appropriée</li> </ul>	1.-2. aa		
<p>Travaux avec des outils de travail dangereux</p> <p>HEA Plan de formation: a et d</p>	<p><b>Dangers mécaniques liés à des objets de travail et de l'usine en mouvement comme les instruments, les machines, les équipements, les appareils électriques, les dispositifs techniques et les moyens de transport</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en danger de sa propre personne lors de l'utilisation d'équipements de</li> </ul>	8a 8b	<p>a2.1 Ils chargent des palettes avec des récipients non attachés et les préparent pour le transport dans l'entreprise</p> <p>a2.2 Ils communiquent le poids brut, net et de la tare des matières premières préparées avec des balances prévues à cet effet.</p> <p>a2.3 Ils utilisent les moyens de transport de l'entreprise.</p> <p>a2.4 Ils préparent les matières premières pour le stockage.</p> <p>a2.5 Ils stockent et transportent les matières premières selon les directives de l'entreprise.</p> <p>c2.2 Ils ont recours aux commandes et aux systèmes de commande utilisés dans l'entreprise.</p> <p>d1.1 Ils nettoient les appareils et les petites pièces à l'aide de moyens auxiliaires et d'équipements de l'entreprise.</p> <p>d2.1 Ils nettoient les locaux et les surfaces des appareils et des places de travail selon les directives de l'entreprise.</p>	1.-2. aa	CI 1-2		<p>Instruction, démonstration et application pratique</p> <p><u>Thèmes principaux:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation des urgences et des premiers secours dans l'entreprise</li> <li>Directives de l'entreprise</li> <li>Mesures de sécurité techniques, organisationnelles et personnelles</li> <li>Gestion EPI</li> <li>Reconnaître les dangers et les risques liés à des objets de travail et de de l'usine</li> <li>Reconnaître les dangers et</li> </ul>	1. aa	2. aa	

Plan de formation relatif à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'agente en production chimique et pharmaceutique AFP / agent en production chimique et pharmaceutique AFP

	<p>travail par des parties non protégées en mouvement ou des surfaces dangereuses</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en danger lors de l'utilisation de moyens de transport en mouvement (chariots électriques à timon)</li> <li>Mise en danger de tiers</li> <li>Maniement de récipients et appareils en verre</li> <li>Dangers électriques liés à des outils de travail sous tension</li> </ul>		<p><u>Moyens auxiliaires et documents</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ SUVA LC 67091 Équipements de protection individuelle (EPI)</li> <li>⇒ CFST Directive 6512 Équipements de travail</li> <li>⇒ CFST Directive 6518 Formation et instruction des conducteurs de chariots de manutention</li> <li>⇒ SUVA IS 44087 L'électricité en toute sécurité</li> <li>⇒ SUVA LC 67113 Phénomènes dangereux mécaniques liés aux machines</li> <li>⇒ SUVA FI 44015 Outils à main</li> <li>⇒ SUVA LC 67078 Outillage manuel</li> <li>⇒ SUVA LC 67046 Chariots électriques à timon</li> <li>⇒ Manuel d'utilisation des outils de travail</li> </ul>				<ul style="list-style-type: none"> <li>les risques liés aux moyens de transport</li> <li>Organisation, ordre et propreté sur la place de travail</li> <li>Protection de tiers</li> </ul>		
<p>Travaux avec des outils de travail dangereux</p> <p>HEA Plan de formation: b et d</p>	<p><b>Dangers mécaniques liés à des objets de travail ou de l'usine dans des conditions de travail particulières ou lors de l'entretien</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en danger de sa propre personne lors de l'utilisation d'équipements de travail par des parties non protégées en mouvement ou des surfaces dangereuses</li> <li>Mise en dangers lors de travaux de maintenance et de réparation</li> <li>Mise en danger de tiers</li> <li>Mise en danger lors de travaux dans des conteneurs ou des locaux exigus</li> </ul>	8c	<p>b1.3 Ils préparent les installations et les appareils pour l'introduction de matières premières, et les équipent des dispositifs prescrits.</p> <p>b2.1 Ils réalisent des transferts pour le prélèvement des matières premières selon les directives de l'entreprise.</p> <p>b3.1 Ils exécutent des travaux de contrôle et d'entretien sur les appareils et les installations selon les directives de l'entreprise.</p> <p>b3.2 Ils manipulent les équipements techniques de l'entreprise de manière sûre et en ménageant les ressources.</p> <p>d3.2 Ils assistent lors du contrôle de fonctionnement après le nettoyage.</p> <p>.....</p> <p><u>Moyens auxiliaires et documents</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ SUVA LC 67091 Équipements de protection individuelle (EPI)</li> <li>⇒ CFST Directive 6512 Équipements de travail</li> <li>⇒ SUVA LC 67113 Phénomènes dangereux mécaniques liés aux machines</li> <li>⇒ SUVA LC 67075 Mesures de protection contre les démarrages intempestifs</li> <li>⇒ SUVA LC 67146 STOP à la manipulation des dispositifs de protection</li> <li>⇒ SUVA Dépliant 84040 Huit règles vitales pour la maintenance</li> <li>⇒ SUVA Feuille 44026 Échelles portables. Conseils pour votre sécurité</li> <li>⇒ SUVA LC 67028 Échelles portables</li> <li>⇒ Manuel d'utilisation des outils de travail</li> <li>⇒ SUVA Feuille 44040 Locaux exigus: prévention du risque d'explosion, d'intoxication et d'asphyxie</li> <li>⇒ SUVA Prospectus 84007 Puits, fosses et canalisations - Règles à observer pour en ressortir sans dommage</li> <li>⇒ SUVA Feuille 44062 Travailler en sécurité dans les puits, les fosses ou les canalisations</li> </ul>	1.-2. aa	CI 1-2	<p>Instruction, démonstration et application pratique</p> <p><u>Thèmes principaux:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation des urgences et des premiers secours dans l'entreprise</li> <li>Directives de l'entreprise</li> <li>Mesures de sécurité techniques, organisationnelles et personnelles</li> <li>Gestion EPI</li> <li>Reconnaître les dangers et les risques liés à des objets de travail et de de l'usine</li> <li>Reconnaître les dangers et les risques liés à l'entretien</li> <li>Entretien sécurisé</li> <li>Organisation, ordre et propreté sur la place de travail</li> <li>Protection de tiers</li> </ul>	1.-2. aa		

Légende: CI: cours interentreprises; EP: écoles professionnelles;

## **Glossaire** (\*voir Lexique de la formation professionnelle, 4e édition 2013 revue et complétée, édité par le CSFO, Berne, [www.lex.formationprof.ch](http://www.lex.formationprof.ch))

### **Cadre européen des certifications (CEC)**

Le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CEC) vise à permettre la comparabilité des compétences et qualifications professionnelles entre les pays européens. Afin de relier les qualifications nationales au CEC et donc de pouvoir les comparer aux qualifications d'autres pays européens, plusieurs Etats membres élaborent des cadres nationaux des certifications (CNC).

### **Cadre national des certifications (CNC formation professionnelle)**

Le cadre des certifications a pour but d'accroître la transparence et la comparabilité, au niveau tant national qu'international, des diplômes de la formation professionnelle et de faciliter ainsi la mobilité sur le marché du travail. Le cadre des certifications comporte huit niveaux, distinguant chacun les trois catégories d'exigences «savoirs», «aptitudes» et «compétences». Un supplément descriptif standardisé du certificat est établi pour chaque diplôme de la formation professionnelle initiale.

### **Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (CSDPQ)**

Chaque ordonnance sur la formation professionnelle initiale définit, à la section 10, la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (commission) de la profession concernée ou du champ professionnel correspondant.

La commission est à la fois un organe stratégique regroupant les partenaires de la formation professionnelle en question et doté d'une mission de surveillance, et un instrument d'avenir au service de la qualité selon l'art. 8 LFPr<sup>7</sup>.

### **Compétence opérationnelle**

Les compétences opérationnelles permettent de gérer efficacement les situations professionnelles. Concrètement, un professionnel confirmé est capable de mettre en pratique de manière autonome un ensemble de connaissances, d'aptitudes et de comportements en fonction de chaque situation. Les personnes qui suivent une formation acquièrent peu à peu les compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles correspondant aux différentes compétences opérationnelles.

### **Cours interentreprises (CI)\***

Les cours interentreprises visent à transmettre et à faire acquérir un savoir-faire de base. Ils complètent la formation en entreprise et la formation scolaire.

### **Domaine de compétences opérationnelles**

Les actions professionnelles, c'est-à-dire les activités qui demandent des compétences similaires ou qui s'inscrivent dans un processus de travail comparable, sont regroupées en domaines de compétences opérationnelles.

### **Domaines de qualification\***

Trois domaines de qualification figurent en règle générale dans l'ordonnance sur la formation. Ce sont respectivement le travail pratique, les connaissances professionnelles et la culture générale.

- **Domaine de qualification «travail pratique»:** le travail pratique peut revêtir deux formes, celle d'un travail pratique individuel (TPI) ou celle d'un travail pratique prescrit (TPP).

---

<sup>7</sup> RS 412.10

- **Domaine de qualification «connaissances professionnelles»:** l'examen portant sur les connaissances professionnelles représente le volet scolaire et théorique de l'examen final. La personne en formation subit un examen écrit ou des examens écrit et oral. Dans des cas dûment motivés, la culture générale peut être enseignée et évaluée en même temps que les connaissances professionnelles.
- **Domaine de qualification «culture générale»:** ce domaine de qualification se compose de la note d'expérience en culture générale, du travail personnel d'approfondissement et de l'examen final. Si la culture générale est dispensée de manière intégrée, l'évaluation se fait en même temps que le domaine de qualification «connaissances professionnelles».

#### **Dossier de formation\***

Le dossier de formation est un instrument servant à promouvoir la qualité de la formation à la pratique professionnelle. La personne en formation y consigne tous les travaux importants accomplis en lien avec les compétences opérationnelles qu'elle doit acquérir. En consultant le dossier de formation, le/la formateur/trice mesure l'évolution de la formation et l'engagement personnel dont fait preuve la personne en formation.

#### **Enseignement des connaissances professionnelles**

Les personnes en formation acquièrent les qualifications professionnelles en suivant l'enseignement dispensé par l'école professionnelle. Les objectifs et les exigences sont définis dans le plan de formation. Les notes semestrielles de l'enseignement des connaissances professionnelles sont prises en compte dans la note globale de la procédure de qualification à titre de note d'expérience.

#### **Entreprise formatrice\***

La formation à la pratique professionnelle est dispensée dans des entreprises tant du secteur privé que du secteur public. A cet effet, les entreprises doivent être au bénéfice d'une autorisation de former délivrée par l'autorité cantonale compétente.

#### **Lieux de formation\***

La force de la formation professionnelle réside dans sa relation étroite avec le monde du travail. Celle-ci se reflète dans la collaboration entre les trois lieux de formation qui dispensent ensemble la formation initiale: l'entreprise formatrice, l'école professionnelle et les cours interentreprises.

#### **Objectifs et exigences de la formation professionnelle initiale**

Les objectifs et les exigences de la formation professionnelle initiale figurent dans l'orfo et dans le plan de formation. Dans le plan de formation, ils sont définis sous la forme de domaines de compétences opérationnelles, de compétences opérationnelles et d'objectifs évaluateurs pour les trois lieux de formation (entreprise formatrice, école professionnelle et cours interentreprises).

#### **Objectifs évaluateurs**

Les objectifs évaluateurs concrétisent les compétences opérationnelles et intègrent l'évolution des besoins de l'économie et de la société. Ils sont reliés entre eux de manière cohérente dans le cadre de la coopération entre les lieux de formation. Dans la plupart des cas, les objectifs rattachés à l'entreprise formatrice, à l'école professionnelle et aux cours interentreprises sont différents. Mais la formulation peut aussi être la même (p. ex. pour la sécurité au travail, la protection de la santé ou les activités artisanales).

### **Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale (ordonnance sur la formation; orfo)**

Une orfo réglemente notamment, pour une profession donnée, l'objet et la durée de la formation professionnelle initiale, les objectifs et les exigences de la formation à la pratique professionnelle et de la formation scolaire, l'étendue des contenus de la formation, les parts assumées par les lieux de formation, les procédures de qualification, les certificats délivrés et les titres décernés. En règle générale, l'Ortra dépose une demande auprès du SEFRI en vue de l'édiction d'une orfo, qu'elle élabore en collaboration avec la Confédération et les cantons. La date d'entrée en vigueur d'une orfo est définie par les partenaires de la formation professionnelle. Le SEFRI est l'instance chargée de l'édiction.

### **Organisation du monde du travail (Ortra)\***

Dénomination collective, l'expression «organisations du monde du travail» désigne à la fois les partenaires sociaux, les associations professionnelles ainsi que d'autres organisations compétentes et prestataires de la formation professionnelle. L'Ortra responsable d'une profession définit les contenus du plan de formation, organise la formation professionnelle initiale et constitue l'organe responsable des cours interentreprises.

### **Partenariat sur la formation professionnelle\***

La formation professionnelle est la tâche commune de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail. Ces trois partenaires associent leurs efforts pour assurer une formation professionnelle de qualité et suffisamment de places d'apprentissage.

### **Personne en formation\***

Est considérée/considéré comme personne en formation celle ou celui qui a achevé la scolarité obligatoire et a conclu un contrat d'apprentissage régi par une ordonnance sur la formation.

### **Plan de formation**

Le plan de formation accompagne l'ordonnance sur la formation. Il contient les bases de la pédagogie professionnelle, le profil de qualification, les compétences opérationnelles regroupées en domaines de compétences opérationnelles et les objectifs évaluateurs par lieu de formation. Le contenu du plan de formation est du ressort de l'Ortra nationale. Le plan de formation est élaboré et signé par les Ortra.

### **Procédure de qualification\***

L'expression «procédure de qualification» est utilisée pour désigner toutes les procédures permettant de constater si une personne dispose des compétences opérationnelles définies dans l'orfo correspondante.

### **Profil de qualification**

Le profil de qualification décrit les compétences opérationnelles que toute personne doit posséder à l'issue de sa formation. Il est établi à partir du profil d'activités et sert de base à l'élaboration du plan de formation.

### **Rapport de formation\***

Les compétences et l'expérience acquises dans l'entreprise donnent périodiquement lieu à un contrôle dont les résultats sont consignés dans le rapport de formation. Le contrôle revêt la forme d'un entretien structuré entre la formatrice/le formateur et la personne en formation.



### **Responsables de la formation professionnelle\***

Le cercle des responsables de la formation professionnelle comprend tous les spécialistes qui dispensent une partie de la formation initiale aux apprenti-e-s, qu'il s'agisse de la formation à la pratique professionnelle ou de la formation scolaire: formateurs actifs/formatrices actives dans les entreprises formatrices, formateurs/trices pour les cours interentreprises, enseignant-e-s de la formation initiale scolaire, expert-e-s aux examens.

### **Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)**

En collaboration avec les partenaires de la formation professionnelle que sont les cantons et les organisations du monde du travail, le SEFRI assure la qualité et le développement continu de l'ensemble du système. Il veille à la comparabilité et à la transparence des offres dans toute la Suisse.

### **Travail pratique individuel (TPI)**

Le TPI est l'une des deux formes que peut revêtir l'examen des compétences dans le domaine de qualification «travail pratique». L'examen a lieu dans l'entreprise formatrice dans le cadre d'un mandat à réaliser pour l'entreprise. Il est régi par les «Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final» de la profession correspondante.

### **Travail pratique prescrit (TPP)\***

Dans certaines professions, le travail pratique ne revêt pas la forme d'un travail individuel mais celle d'un travail prescrit. Deux experts en suivent l'exécution pendant toute la durée de l'examen. Tous les candidats accomplissent le même travail conformément aux dispositions figurant dans le plan de formation (points d'appréciation et durée de l'épreuve).

## Explications complémentaires concernant les compétences opérationnelles

Les quatre dimensions des compétences opérationnelles recouvrent différents éléments propres à chaque profession, qui se déclinent comme suit.

### 1. Compétences professionnelles

Les compétences professionnelles concernent les domaines suivants:

- la connaissance des termes spécifiques (langage technique), des normes (de qualité), des éléments et des systèmes et de leur importance pour les situations de travail;
- la maîtrise des méthodes, procédures, outils et matériaux propres à la profession et leur utilisation dans les règles;
- la connaissance des dangers et des risques, des mesures de prévention et de protection qu'ils impliquent, et le sens des responsabilités qui s'impose.

### 2. Compétences méthodologiques

#### 2.1 Techniques de travail

Afin de s'acquitter de leurs tâches professionnelles, les agents en production chimique et pharmaceutique AFP utilisent les méthodes, les équipements, les installations techniques et les moyens auxiliaires qui conviennent, leur but étant de travailler de manière organisée, de fixer des priorités, de mettre en place des processus de manière systématique et rationnelle, de garantir la sécurité au travail et de respecter les prescriptions en matière d'hygiène. Ils planifient leurs tâches selon différentes étapes, travaillent de manière efficace en suivant des objectifs et évaluent systématiquement leur travail.

#### 2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

Les agents en production chimique et pharmaceutique AFP appréhendent les processus de travail dans le contexte de l'entreprise. Ils tiennent compte des différents processus situés en amont et en aval, et sont conscients des incidences de leurs activités sur les productions ainsi que sur les collaborateurs et les résultats de l'entreprise.

#### 2.3 Comportement écologique

Les agents en production chimique et pharmaceutique AFP sont conscients de la disponibilité limitée des ressources naturelles. Ils privilégient une utilisation économe des matières premières, de l'eau et de l'énergie, et ont recours à des technologies, à des stratégies et à des techniques de travail ménageant les ressources.

#### 2.4 Comportement économique

Un comportement respectueux des principes de l'économie d'entreprise est la base du succès de l'entreprise. Les agents en production chimique et pharmaceutique AFP sont conscients des coûts des matières premières, des matériaux, des machines, des installations et des équipements. Ils effectuent leurs tâches de manière efficace et sûre.

### **3. Compétences sociales**

#### **3.1 Capacité à communiquer**

La communication objective revêt une importance primordiale dans l'exercice de la profession. C'est pourquoi les agents en production chimique et pharmaceutique AFP font preuve de franchise et de spontanéité dans les situations professionnelles et se réfèrent aux règles de base d'une discussion. Ils adaptent leur manière de s'exprimer et leur comportement en fonction des situations et des besoins de leurs interlocuteurs. Ils parlent avec respect et estime.

#### **3.2 Capacité à gérer des conflits**

Étant donné que des personnes parfois très différentes sont amenées à collaborer sur un même lieu de travail, il se peut que des situations conflictuelles surgissent. Les agents en production chimique et pharmaceutique AFP en sont conscients et réagissent de manière calme et réfléchie. Ils sont ouverts au dialogue, sont prêts à accepter d'autres points de vue, s'expriment avec pertinence et recherchent des solutions constructives.

#### **3.3 Aptitude au travail en équipe**

Les tâches professionnelles peuvent être exécutées de manière individuelle ou en groupe. Dans de nombreuses situations, une équipe est plus performante qu'un individu. Si les agents en production chimique et pharmaceutique AFP travaillent en équipe, ils appliquent les règles d'un travail efficace en équipe.

### **4. Compétences personnelles**

#### **4.1 Capacité à analyser sa pratique**

Les agents en production chimique et pharmaceutique AFP sont capables de jeter un regard critique sur leurs propres actions, de réfléchir sur leurs expériences de vie personnelles et d'intégrer les résultats de ces analyses à leur quotidien professionnel. Ils savent comment tenir compte aussi bien de leurs attentes, valeurs et normes que de celles des autres, comment les mettre en parallèle et comment composer avec elles (tolérance).

#### **4.2 Autonomie et responsabilité**

Dans leur activité professionnelle, les agents en production chimique et pharmaceutique AFP sont co-responsables du résultat de la production et des processus de travail. Dans les limites de leur responsabilité, ils prennent des décisions en toute autonomie et de manière consciencieuse et agissent en conséquence.

#### **4.3 Résistance au stress**

Les agents en production chimique et pharmaceutique AFP sont capables de faire face à des contraintes physiques et psychiques liées à leur profession. Ils connaissent leurs propres limites et demandent de l'aide pour gérer des situations complexes.

#### **4.4 Performance et comportement au travail**

Dans un environnement compétitif, seules les entreprises ayant des employés motivés et performants sont en mesure de s'imposer. Les agents en production chimique et pharmaceutique AFP s'emploient à atteindre les objectifs de l'entreprise. Ils développent et consolident leur motivation dans l'entreprise et à l'école. Leur comportement au travail se caractérise par cinq qualités: ponctualité, concentration, rigueur, fiabilité et minutie.

#### **4.5 Apprentissage tout au long de la vie**

L'évolution des technologies et des besoins des clients exige d'être disposé à acquérir en permanence de nouvelles connaissances et aptitudes et d'apprendre tout au long de la vie. Les agents en production chimique et pharmaceutique AFP sont ouverts aux nouveautés et mettent en pratique le principe de l'apprentissage tout au long de la vie afin d'augmenter leur employabilité et d'affirmer leur personnalité.